



Volume 1 États financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

COMPTES PUBLICS

*Impression
Autorisée par l'Assemblée
législative
Fredericton, (N.-B.)*



Volume 1 États financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008



**COMPTES
PUBLICS**

*Impression
Autorisée par l'Assemblée
législative
Fredericton, (N.-B.)*

ISSN 0382-1277

À Son Honneur,

L'honorable Herménégilde Chiasson
Lieutenant-gouverneur de la Province du Nouveau-Brunswick

Le soussigné a l'honneur de soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,



Victor Boudreau

Fredericton, Nouveau-Brunswick
Le 26 septembre 2008

L'honorable Victor Boudreau
Ministre des Finances

Monsieur,

La soussignée a l'honneur de vous soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le tout respectueusement soumis,
La contrôleur



Kim MacPherson, c.a.

Fredericton, Nouveau-Brunswick
Le 26 septembre 2008

TABLE DES MATIÈRES**États financiers vérifiés**

Introduction au Volume I	1
Déclaration de responsabilité	2
Résultats pour l'exercice	3
Analyse des principaux écarts	7
Indicateurs de la santé financière	13
Rapport du vérificateur	21
Bilan	22
État des résultats	23
État des flux de trésorerie	24
État de l'évolution de la dette nette	25
État de l'évolution du déficit accumulé	25
Notes afférentes aux états financiers	26
Tableaux des états financiers	58

INTRODUCTION VOLUME I

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en deux volumes.

Le présent volume renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable provinciale de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un bilan, un état des résultats, un état des flux de trésorerie, un état de l'évolution de la nette dette et un état de l'évolution du déficit accumulé. Le présent volume renferme aussi le rapport du vérificateur, la déclaration de responsabilité, les commentaires de la gestion sur les résultats de l'année, une analyse des principaux écarts et une discussion sur les indicateurs de santé financière de la province.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; des valeurs détenues; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère.

De plus, le gouvernement inclut les listes suivantes sur le site Web du Bureau du contrôleur, à <http://www.gnb.ca/0087> :

- information sur les salaires des fonctionnaires et des employés de certaines organisations du gouvernement supérieurs à 60 000 \$. L'information sur les salaires est pour l'année civile et est rapportée sous le ministère où l'employé a travaillé au 31 décembre.
- frais de déplacement et autres dépenses s'élevant à plus de 12 000 \$ payés durant l'année aux fonctionnaires, par ministère;
- sommes de plus de 25 000 \$ versées aux fournisseurs durant l'année, par ministère, et liste générale comprenant les paiements effectués par l'ensemble des ministères;
- prêts de plus de 25 000 \$ faits aux bénéficiaires au cours de l'année, par ministère.



DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'administration financière*, le contrôleur produit chaque année les états financiers du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les états financiers comprennent un bilan, un état des résultats, un état des flux de trésorerie, un état de l'évolution de la dette nette et un état de l'évolution du déficit accumulé.

Il incombe au gouvernement d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le gouvernement a établi des mécanismes de contrôle interne afin d'assurer, dans la mesure du possible, que les opérations sont dûment autorisées, exécutées et comptabilisées. Les divers états sont produits suivant les conventions comptables présentées à la note 1 aux états financiers.

Pour le gouvernement,
Le ministre des Finances,

L'honorable Victor Boudreau

Le 26 septembre 2008

RÉSULTATS POUR L'EXERCICE

Observations générales

Les états financiers condensés montrent que la province a enregistré un excédent de 86,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, ce qui représente une augmentation de 49,6 millions de dollars par rapport à l'excédent de 37,1 millions de dollars prévu au budget. Cet excédent plus important s'explique principalement par des recettes plus élevées que prévu durant l'exercice. Le bénéfice net de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) a dépassé de 104,5 millions de dollars le montant prévu au budget publié dans le Budget principal, surtout en raison des résultats supérieurs obtenus par Énergie NB, attribuables principalement au règlement d'une poursuite et à des gains comptables. Les augmentations par rapport au budget pour ce qui est des recettes découlant de la taxe sur les minéraux métalliques, des recettes au titre de l'impôt sur le revenu et d'un nouveau programme de péréquation fédéral ont aussi contribué à des recettes supérieures aux prévisions budgétaires.

Il y a eu plusieurs autres écarts, qui font l'objet d'une analyse plus détaillée dans la section ci-dessous portant sur les principaux écarts.

Sommaire de l'information financière

(millions \$)

<i>Bilan</i>		
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Actif financier	1 832,7 \$	1 941,9 \$
Passif	(8 775,6)	(8 517,0)
Dette nette	(6 942,9)	(6 575,1)
Immobilisations corporelles moins contributions reportées	5 393,9	4 965,3
Autre actif non financier	144,4	110,6
Actif non financier total	5 538,3	5 075,9
Déficit accumulé	(1 404,6) \$	(1 499,2) \$

<i>État des résultats</i>		
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Recettes – Provenance provinciale	4 384,7 \$	4 153,5 \$
Recettes – Provenance fédérale	2 577,6	2 487,4
Recettes totales	6 962,3	6 640,9
Charges	6 875,6	6 404,1
Excédent (déficit)	86,7 \$	236,8 \$

<i>État de l'évolution de la dette nette</i>		
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Dette nette en début d'exercice	(6 575,1) \$	(6 714,2) \$
(Augmentation) diminution de la dette nette attribuable aux activités	(321,6)	136,3
Modification de méthode comptable	(46,2)	2,8
Changement total de la dette nette	(367,8)	139,1
Dette nette en fin d'exercice	(6 942,9) \$	(6 575,1) \$

Recettes

Les recettes de la province au cours des cinq derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau suivant.

	(millions \$)				
	2004	2005	2006	2007	2008
Provenance provinciale	3 526,2 \$	3 621,1 \$	3 922,4 \$	4 153,5 \$	4 384,7 \$
Provenance fédérale	1 917,9	2 354,8	2 392,9	2 487,4	2 577,6
Recettes totales	5 444,1 \$	5 975,9 \$	6 315,3 \$	6 640,9 \$	6 962,3 \$

La croissance moyenne annuelle des recettes au cours de cette période a été de 6,4 %. Cette moyenne dépasse largement le taux de croissance historique moyen des recettes, qui s'est situé à 4,1 % au cours des 20 dernières années. Parmi les facteurs qui ont contribué à la croissance des recettes, mentionnons : une économie provinciale relativement forte, le rendement financier amélioré de la CFENB et un accroissement des paiements de transfert fédéraux. Durant cette période, le programme de péréquation fédéral a connu des changements transformationnels, les fonds fédéraux affectés aux soins de santé ont augmenté et un certain nombre de fonds et de fiducies ponctuelles ont été établis, ce qui a contribué à l'accroissement des transferts fédéraux.

En 2007-2008, les recettes ont augmenté de 321,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, soit une hausse de 4,8 %. Les principaux facteurs qui ont contribué à cette augmentation sont les meilleurs résultats financiers de la CFENB, des recettes plus élevées au titre de l'impôt sur le revenu, qui sont le reflet d'une assiette fiscale plus importante et des effets des mesures budgétaires de 2007-2008, ainsi que des paiements de transfert fédéraux supplémentaires au titre de la péréquation, du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et des subventions conditionnelles fédérales.

Charges

Les charges de la province au cours des cinq derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau ci-dessous.

	(millions \$)				
	2004	2005	2006	2007	2008
Charges totales	5 626,0 \$	5 740,6 \$	6 080,3 \$	6 404,1 \$	6 875,6 \$

Le taux moyen de croissance annuel des charges au cours de cette période est 5,2 %. Le taux moyen de croissance annuel des recettes a été de 1,2 % supérieur à celui des charges pour cette période. Un accroissement des charges a été possible compte tenu de l'augmentation des recettes. Parmi les facteurs ayant contribué à la croissance des charges au cours de cette période, il y a eu une hausse de la demande de services ainsi que la prestation de nouveaux services à la population. Le gouvernement provincial a également vu augmenter les coûts de divers biens et services, notamment aux plans des salaires, du carburant, des médicaments sur ordonnance, de l'énergie, des matériaux et des fournitures. Au cours de la même période, un financement accru du gouvernement fédéral, dont le versement unique de certains fonds et fonds en fiducie, a permis au gouvernement provincial de consacrer davantage de fonds publics aux soins de santé, à l'infrastructure municipale et à divers autres initiatives.

En 2007-2008, par rapport à l'année financière précédente, les charges ont augmenté de 471,5 millions de dollars, soit une hausse de 7,4 %. Cet accroissement des charges par rapport à 2006-2007 traduit les investissements supplémentaires en santé, dans l'éducation, les enfants, la jeunesse et les personnes âgées.

Excédent

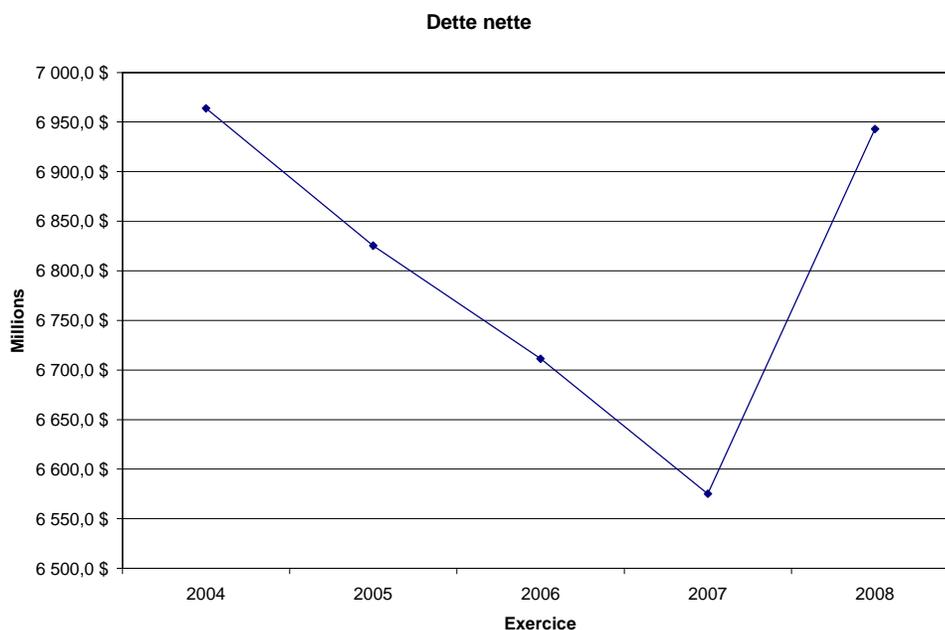
Les excédents (déficits) de la province pour les cinq derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau suivant.

(millions \$)					
	2004	2005	2006	2007	2008
Excédent (déficit)	(181,9) \$	235,3 \$	235,0 \$	236,8 \$	86,7 \$

Depuis 2004-2005, la province connaît un excédent annuel. L'excédent pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 se chiffre à 86,7 millions de dollars, montant sensiblement inférieur à l'excédent de 236,8 millions de dollars enregistré l'année précédente et qui dépasse de 49,6 millions de dollars l'excédent prévu de 37,1 millions de dollars.

Dettes nettes

La dette nette a augmenté de 367,8 millions de dollars durant l'exercice terminé le 31 mars 2008, surtout en raison d'importants investissements dans les immobilisations corporelles durant l'exercice. En particulier, l'achèvement des tronçons restants de la Transcanadienne entre Woodstock et Grand-Sault a fait augmenter la dette nette de 407,0 millions de dollars. Le graphique suivant présente la dette nette, après retraitement, à la fin de chacun des cinq derniers exercices.



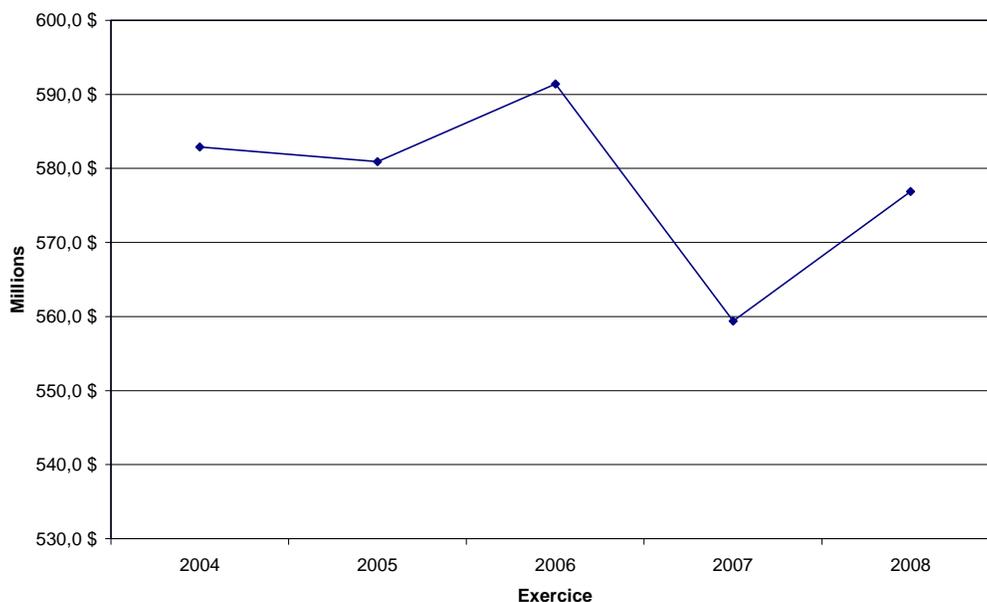
(millions \$)					
	2004	2005	2006	2007	2008
Dettes nettes	6 963,9 \$	6 825,4 \$	6 711,4 \$	6 575,1 \$	6 942,9 \$

La dette nette a diminué de 21,0 millions de dollars au cours de la période.

Le coût du service de la dette publique

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, le coût du service de la dette publique s'établissait à 576,9 millions de dollars. Bien que ce montant constitue une augmentation par rapport au coût pour 2006-2007, c'est 6,0 millions de dollars de moins qu'en 2004. Cette différence est grandement attribuable à des taux d'intérêt favorables et à la vigueur du dollar canadien depuis quelques années.

Coût du service de la dette publique



(millions \$)

	2004	2005	2006	2007	2008
Coût du service de la dette publique	582,9 \$	580,9 \$	591,4 \$	559,4 \$	576,9 \$

Résultats conformément à *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*

En 2006, le gouvernement provincial a adopté la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* et abrogé la *Loi sur le budget équilibré*. L'objectif énoncé de la loi est l'obtention de budgets équilibrés sur des périodes financières désignées. La période financière actuelle a commencé le 1^{er} avril 2007 et se terminera le 31 mars 2011. Durant l'exercice, le gouvernement a dégagé un excédent de 86,7 millions de dollars aux fins de l'équilibre du budget.

Excédent conformément à la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*

	2008
Excédent – <i>Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré</i>	86,7 \$ million

ANALYSE DES PRINCIPAUX ÉCARTS

Des explications sur les principaux écarts sont présentées ci-dessous, d'abord pour les recettes et ensuite pour les charges. Des comparaisons sont établies entre les montants réels de 2007-2008 et le budget de 2007-2008 ou les montants réels de 2006-2007.

RECETTES

Comparaison entre les prévisions budgétaires de 2008 et les montants réels de 2008

Prévisions budgétaires et montants réels de 2008 (millions \$)				
Élément	Budget	Montants réels	Changement	Changement en %
Provenance provinciale				
Taxes et impôts	3 154,7	3 199,6	44,9	1,4
Revenus de placement	310,4	417,2	106,8	34,4
Autres recettes provinciales	296,9	358,9	62,0	20,9
Provenance fédérale				
Paiements de péréquation fiscale	1 435,2	1 476,5	41,3	2,9
Subventions conditionnelles	345,6	361,8	16,2	4,7

Taxes et impôts

Les taxes et impôts dépassent les prévisions budgétaires de 44,9 millions de dollars, principalement pour les raisons suivantes :

- La taxe sur les minéraux métalliques a été supérieure de 49,7 millions de dollars en raison de la hausse des prix des minéraux, des bénéfices de l'industrie minière et d'un redressement d'exercices antérieurs;
- L'impôt sur le revenu des particuliers a été supérieur de 46,1 millions de dollars en raison de recettes plus élevées que prévu durant l'exercice, le résultat d'une économie provinciale forte et d'un redressement positif relatif à l'année d'imposition 2006;
- L'impôt sur le revenu des corporations est supérieur de 27,8 millions de dollars en raison des estimations fédérales plus élevées au titre du revenu imposable des corporations du Nouveau-Brunswick;
- La taxe de vente harmonisée est inférieure de 68,2 millions de dollars en raison de paiements réduits durant l'exercice et d'un redressement négatif relatif à la période d'imposition 2002-2006, et ce à la suite de la révision du bassin de recettes et de la part de la province dans la formule fédérale de répartition de la TVH;
- L'impôt foncier provincial est inférieur de 16,7 millions de dollars, surtout en raison du programme de remboursement des coûts d'électricité additionnels instauré pour les usines de pâtes et papiers et de l'augmentation plus importante que prévu de la réserve pour les créances irrécouvrables.

Revenus de placement

Les revenus de placement dépassent les prévisions budgétaires de 106,8 millions en raison d'une hausse de 104,5 millions de dollars du bénéfice net de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick. Le bénéfice net de la CFENB a augmenté surtout en raison des résultats supérieurs obtenus par Énergie NB, attribuables principalement au règlement d'une poursuite et à des gains comptables.

Autres recettes provinciales

Les autres recettes provinciales ont dépassé de 62,0 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement pour les raisons suivantes :

- Le recouvrement de 19,2 millions de dollars ayant trait au programme de stabilisation du gouvernement pour les caisses populaires;

- Les amendes au titre de la *Loi sur les véhicules à moteur* ont augmenté de 8,5 millions de dollars en raison de la constatation en 2007-2008 d'amendes irrécouvrables d'exercices antérieurs;
- Les recouvrements des prélèvements pour les services de santé sont supérieurs de 3,7 millions de dollars en raison d'une augmentation du nombre de véhicules assurés;
- D'autres comptes divers sous 3,0 millions de dollars chacun.

Paiements de péréquation fiscale

Les paiements de péréquation fiscale dépassent les prévisions budgétaires de 41,3 millions de dollars, le reflet de la nouvelle formule fédérale annoncée dans le budget fédéral de 2007-2008.

Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles dépassent les prévisions budgétaires de 16,2 millions de dollars, surtout en raison de fonds fédéraux additionnels pour la santé et l'éducation. Le financement accru vise, mais sans s'y limiter, l'Accord-cadre de service de l'Inforoute Santé Canada, le paiement au titre des places en garderie et l'écoFiducie Canada pour la qualité de l'air et les changements climatiques; les augmentations annulent l'expiration ou la réduction d'autres fonds.

Comparaison des montants réels de 2007 et de 2008

Comparaison des montants réels de 2007 et de 2008				
(millions \$)				
Élément	Montants réels 2007	Montants réels 2008	Changement	Changement en %
Provenance provinciale				
Taxes et impôts	3 114,3	3 199,6	85,3	2,7
Revenus de placement	308,6	417,2	108,6	35,2
Autres recettes provinciales	320,4	358,9	38,5	12,0
Provenance fédérale				
Paiements de péréquation fiscale	1 450,8	1 476,5	25,7	1,8
Subventions inconditionnelles	708,8	739,3	30,5	4,3
Subventions conditionnelles	327,8	361,8	34,0	10,4

Taxes et impôts

Les taxes et impôts dépassent de 85,3 millions de dollars ceux de l'exercice précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- L'impôt sur le revenu des particuliers est supérieur de 81,3 millions de dollars, le résultat d'un accroissement de l'assiette fiscale et des effets des mesures budgétaires de 2007-2008;
- L'impôt sur le revenu des corporations est supérieur de 49,0 millions de dollars en raison de paiements plus élevés durant l'exercice à la suite d'une augmentation du revenu imposable des corporations et des effets des mesures budgétaires de 2007-2008;
- Cette augmentation est en partie annulée par une diminution de 17,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent des recettes découlant des taxes sur l'essence et les carburants attribuable aux pleines répercussions de la réduction du taux, instaurée en octobre 2006;
- La taxe de vente harmonisée est inférieure de 31,1 millions de dollars à la suite d'une croissance limitée des paiements durant l'exercice et des redressements négatifs relatifs aux exercices antérieurs, constatés en 2007-2008. Une telle situation découle de la révision du bassin de recettes et de la part de la province dans la formule fédérale de répartition de la TVH.

Revenus de placement

Les revenus de placement ont augmenté de 108,6 millions de dollars par rapport à 2006-2007, surtout en raison d'augmentations à la CFENB et à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, lesquelles s'élèvent respectivement à 85,8 millions de dollars et à 13,4 millions de dollars.

- La hausse du bénéfice net de la CFENB s'explique principalement par les résultats supérieurs d'Énergie NB, surtout attribuables au règlement d'une poursuite et à des gains comptables;
- Le bénéfice net de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick a augmenté de 13,4 millions de dollars selon la direction formulée dans le budget 2007-2008.

Autres recettes provinciales

Les autres recettes provinciales sont en hausse de 38,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- Le recouvrement de 19,2 millions de dollars ayant trait au programme de stabilisation du gouvernement pour les caisses populaires.
- Les amendes au titre de la *Loi sur les véhicules à moteur* ont augmenté de 8,3 millions de dollars en raison de la constatation en 2007-2008 d'amendes irrécouvrables d'exercices antérieurs.
- Les recouvrements prélèvements pour les services de santé sont supérieurs de 4,9 millions de dollars en raison d'une augmentation du nombre de véhicules assurés.
- D'autres comptes divers sous 4 millions de dollars chacun.

Paiements de péréquation fiscale

Les paiements de péréquation fiscale ont augmenté de 25,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, le reflet de la nouvelle formule fédérale annoncée dans le budget fédéral de 2007-2008.

Subventions inconditionnelles

Les subventions inconditionnelles sont en hausse de 30,5 millions de dollars, surtout en raison des augmentations établies par voie législative du financement au titre du Transfert canadien en matière de santé et au Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles ont augmenté de 34,0 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison d'augmentations dans le financement fédéral destiné principalement à l'éducation. Le financement accru vise, mais sans s'y limiter, la Fiducie d'infrastructure pour l'enseignement postsecondaire, la Fiducie d'investissement pour les transports en commun et l'Accord-cadre de service de l'Inforoute Santé Canada; les augmentations annulent l'expiration ou la réduction d'autres fonds.

CHARGES**Comparaison entre les prévisions budgétaire 2008 et charges réelles de 2008**

Budget des charges 2008 et charges réelles				
(millions \$)				
Élément	Budget 2008	Montants réels 2008	Changement	Changement en %
Éducation et formation	1 300,5	1 431,4	130,9	10,1
Santé	2 233,9	2 283,4	49,5	2,2
Développement social	889,3	903,4	14,1	1,6
Services de protection	183,5	187,2	3,7	2,0
Développement économique	181,6	229,2	47,6	26,2
Travail et emploi	119,6	119,1	(0,5)	(0,4)
Ressources	184,8	179,2	(5,6)	(3,0)
Transports	356,3	380,4	24,1	6,8

Comparaison entre les prévisions budgétaire 2008 et charges réelles de 2008 (suite)

Budget des charges 2008 et charges réelles (suite)				
(millions \$)				
Élément	Budget 2008	Montants réels 2008	Changement	Changement en %
Gouvernement central	583,6	585,4	1,8	0,3
Service de la dette publique	606,9	576,9	(30,0)	(4,9)

Éducation et formation

Les charges liées à l'éducation et à la formation ont dépassé de 130,9 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison d'une subvention additionnelle de 110,0 millions de dollars aux universités.

Santé

Les charges liées à la santé ont dépassé de 49,5 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison des facteurs suivants :

- charges accrues dans les services hospitaliers, reliées au volume et à la croissance inflationniste des régies régionales de la santé;
- des charges accrues au titre des paiements de services hospitaliers hors de la province, notamment imputables à l'accroissement des soins de santé offerts aux résidents du Nouveau-Brunswick qui sont des patients hospitalisés et en consultation externe dans d'autres provinces;
- des charges moindres au titre du Programme de médicaments sur ordonnance, qui se rapportent principalement à la consommation d'une plus grande quantité de médicaments génériques.

Développement social

Les charges liées au développement social ont dépassé de 14,1 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison d'une contribution de 10,6 millions de dollars à un fonds en fiducie pour les régimes de pension du personnel de foyers de soins.

Services de protection

Les charges liées aux services de protection ont dépassé de 3,7 millions de dollars les prévisions budgétaires principalement en raison de l'augmentation dans la charge de provision pour pertes.

Développement économique

Les charges liées au développement économique ont dépassé de 47,6 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison de l'augmentation dans l'aide financière offerte aux entreprises, ainsi qu'à divers projets de développement communautaire et régional.

Ressources

Les charges liées au secteur des ressources ont été inférieures de 5,6 millions de dollars aux prévisions budgétaires, ce qui s'explique surtout par les facteurs que voici :

- une diminution des coûts de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétique du Nouveau-Brunswick en raison du moment des dépenses de programme;
- une diminution des activités de travaux sylvicoles sur les terres de la Couronne, découlant d'une réduction des prélèvements volontaires contribués par l'industrie;
- une augmentation des coûts relatifs aux activités de suppression des feux de forêt et l'exploration avancée des minéraux.

Transports

Les charges liées aux transports ont dépassé de 24,1 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison de l'augmentation des activités d'entretien hivernal du fait de la longueur et de la rigueur de l'hiver, et de l'augmentation des coûts en carburant.

Gouvernement central

Dans l'ensemble, les charges du gouvernement central ont été supérieures de 1,8 millions de dollars aux prévisions budgétaires. D'importants écarts sont survenus par rapport aux prévisions budgétaires liées au gouvernement central :

- les charges de retraite ont dépassé de 31,2 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison d'un rendement des placements inférieur à ce qui a été anticipé;
- la provision pour pertes a dépassé de 22,9 millions de dollars les prévisions budgétaires;
- les charges liées au gouvernement général ont été inférieures de 50,3 millions de dollars aux prévisions budgétaires, en raison des plus faibles charges au titre de la provision pour fonds supplémentaires.

Service de la dette publique

Les charges liées au service de la dette publique ont été inférieures de 30 millions de dollars aux prévisions budgétaires, en raison de la force du dollar canadien et du moment des entrées ou des sorties de liquidités qui ont générées des intérêts à court terme supérieurs à ce qui a été anticipé.

Comparaison entre les charges réelles de 2007 et les charges réelles de 2008

Charges réelles de 2007 et charges réelles de 2008				
(millions \$)				
Élément	Montants réels 2007	Montants réels 2008	Changement	Changement en %
Éducation et formation	1 305,5	1 431,4	125,9	9,6
Santé	2 110,2	2 283,4	173,2	8,2
Développement social	818,0	903,4	85,4	10,4
Services de protection	233,8	187,2	(46,6)	(19,9)
Développement économique	205,6	229,2	23,6	11,5
Travail et emploi	120,4	119,1	(1,3)	(1,1)
Ressources	193,0	179,2	(13,8)	(7,2)
Transports	347,5	380,4	32,9	9,5
Gouvernement central	510,7	585,4	74,7	14,6
Service de la dette publique	559,4	576,9	17,5	3,1

Éducation et formation

Les charges liées à l'éducation et à la formation ont dépassé de 125,9 millions de dollars les charges de 2006-2007, principalement en raison des charges accrues imputables aux activités des districts scolaires, y compris les salaires et les charges engagées pour la réduction de la taille des classes, l'intégration scolaire, les projets *Les enfants au premier plan*, ainsi que l'augmentation de la subvention aux universités.

Santé

Les charges liées à la santé ont dépassé de 173,2 millions de dollars celles de 2006-2007, principalement en raison des facteurs que voici :

- des charges accrues dans les services hospitaliers, notamment reliées au volume et à la croissance inflationniste des régies régionales de la santé. Ces charges comprennent les salaires, les fournitures médicales et les médicaments sur ordonnance;
- des charges accrues dans le régime d'assurance-maladie, imputables à l'augmentation contractuelle annuelle des médecins, ainsi qu'au recrutement de nouveaux médecins;
- des charges accrues pour les services d'ambulance, surtout attribuables à la mise en œuvre d'une stratégie de services d'ambulance améliorée;

- des charges accrues au titre des paiements de services hospitaliers hors de la province, notamment imputables à l'accroissement des soins de santé offerts aux résidents du Nouveau-Brunswick qui sont des patients hospitalisés et en consultation externe dans d'autres provinces.

Développement social

Les charges liées au développement social ont dépassé de 85,4 millions de dollars celles de 2006-2007, principalement en raison des facteurs que voici :

- des charges accrues dans les soins de longue durée et les services en foyers de soins, imputables à un accroissement du nombre d'heures de soins, ainsi qu'à une augmentation des frais d'exploitation des foyers de soins;
- une contribution en 2007-2008 de 10,6 millions de dollars dans un fonds de fiducie pour les régimes de pension du personnel des foyers de soins;
- la demande accrue des services à l'enfance, le traitement des enfants atteints des troubles du spectre autistique, ainsi que pour l'accroissement du nombre de places en garderie.

Services de protection

Les charges liées aux services de protection ont été inférieures de 46,6 millions de dollars aux charges de 2006-2007, principalement en raison du financement offert pendant l'année 2006-2007 au titre de la stabilisation et du soutien de caisses populaires.

Développement économique

Les charges liées au développement économique ont dépassé de 23,6 millions de dollars les charges de 2006-2007, principalement en raison des charges accrues au titre des projets de développement communautaire et régional et de l'accroissement des investissements dans l'infrastructure municipale, notamment par l'entremise du Fonds de la taxe sur l'essence et de la Fiducie d'investissement pour les transports en commun. Ces augmentations ont été en partie compensées par une provision pour pertes plus faible en 2007-2008, ainsi que par la réalisation du Projet de large bande en 2006-2007.

Travail et emploi

Les charges liées au travail et à l'emploi ont été inférieures à celles de 2006-2007, soit de 1,3 million de dollars, principalement en raison d'une réduction en demande pour les services de soutien de l'emploi.

Ressources

Les charges liées au secteur des ressources ont été inférieures de 13,8 millions de dollars aux charges de 2006-2007, principalement en raison d'une contribution versée en 2006-2007 pour le nettoyage du port de Saint-Jean.

Transports

Les charges liées aux transports ont dépassé de 32,9 millions de dollars les charges de 2006-2007, principalement en raison d'un accroissement des travaux d'entretien hivernal, du fait de la longueur et de la rigueur de l'hiver, ainsi que de l'augmentation des charges d'amortissement imputables à la réalisation de projets d'immobilisations comme la route transcanadienne entre Woodstock et Grand-Sault.

Gouvernement central

Les charges liées au gouvernement central ont dépassé de 74,7 millions de dollars celles de 2006-2007, principalement en raison des facteurs que voici :

- une augmentation des charges de retraite, attribuable à un rendement des placements inférieur à ce qui a été anticipé en 2007-2008;
- un accroissement de la provision pour pertes.

Service de la dette publique

Les charges liées au service de la dette publique ont dépassé de 17,5 millions de dollars les charges de 2006-2007, principalement en raison d'un gain de change exceptionnel en 2006-2007.

INDICATEURS DE LA SANTÉ FINANCIÈRE

Cette section décrit les indicateurs de progrès dans l'état des finances de la province en suivant les lignes directrices de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à l'aide de l'information fournie dans les états financiers de la province ainsi que d'autres indicateurs socioéconomiques habituels, comme les données sur le produit intérieur brut (PIB) nominal de Statistique Canada.

L'analyse fournit des résultats présentés d'une manière qui accroît la transparence et permet de mieux comprendre les récentes tendances dans la santé financière de la province. Les tendances des cinq derniers exercices (de 2003-2004 à 2007-2008) sont évaluées selon les critères de viabilité, de flexibilité et de vulnérabilité établis par l'ICCA et utilisés par le vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Bien que de nombreux indicateurs potentiels existent, les indicateurs retenus semblent être les plus pertinents, les plus mesurables et les plus transparents pour les utilisateurs de l'information financière du gouvernement. L'utilisation de telles séries de données est largement répandue parmi les banques et autres établissements financiers, les investisseurs et les agences d'évaluation du crédit.

De plus, la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* contient des mesures visant à améliorer la transparence financière et l'obligation de rendre compte. L'objectif déclaré de cette loi est l'atteinte de budgets équilibrés sur des périodes financières désignées et une réduction du rapport entre la dette nette et le PIB au cours de périodes financières successives.

Dans l'évaluation de la santé financière d'un gouvernement, il faut tenir compte du fait que les gouvernements sont exposés à un certain nombre de variables qui échappent totalement à leur influence, mais qui peuvent quand même avoir une incidence majeure sur les résultats et les indicateurs financiers. Ces variables, comprennent, mais sans s'y limiter :

- Les fluctuations de l'économie mondiale telles que les prix de l'énergie, les prix des produits de base, la valeur des placements et l'inflation;
- Les changements dans la situation financière internationale qui touchent les taux d'intérêt, font fluctuer les devises ou influent sur l'accessibilité au crédit;
- Les modifications apportées aux paiements de transfert ou programmes fédéraux;
- Les catastrophes naturelles telles que les inondations et les incendies de forêt;
- Les développements pris en compte dans les livres de la province parce qu'ils touchent des organismes tels qu'Énergie NB;
- Les modifications apportées aux principes comptables généralement reconnus.

Viabilité

L'ICCA définit la viabilité comme la mesure dans laquelle l'état des finances d'un gouvernement lui permet de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers, sans accroître le fardeau de la dette sur l'économie. Pour les besoins de la présente analyse, la viabilité est mesurée selon :

- la dette nette par rapport au PIB;
- la dette nette par habitant.

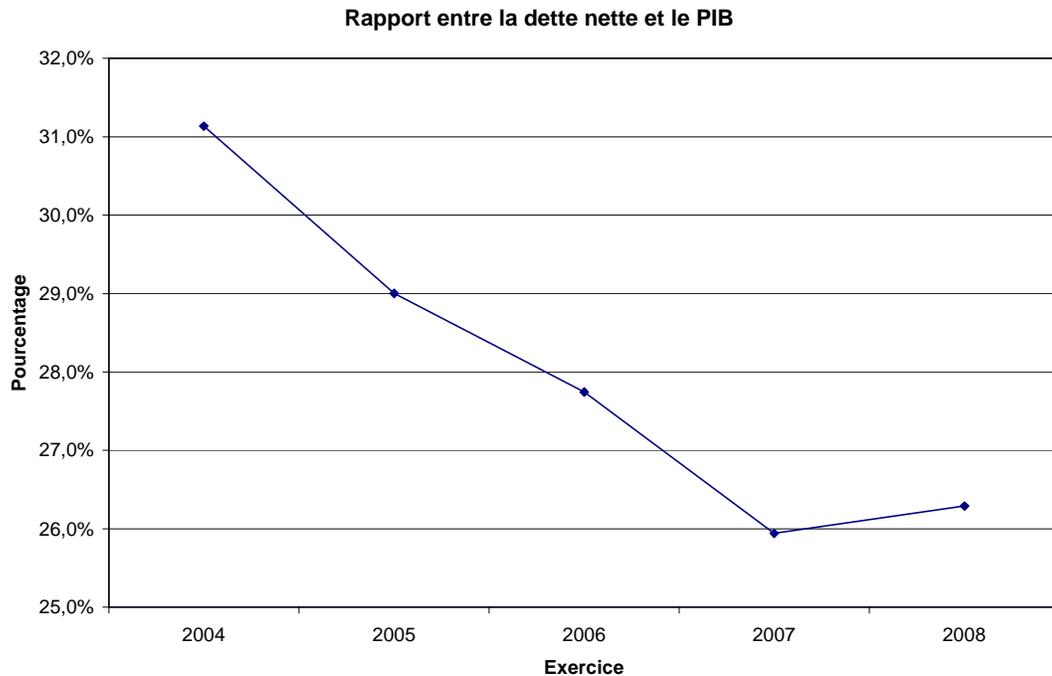
La dette nette par rapport au PIB :

La dette nette donne une idée de la mesure dans laquelle le passif excède l'actif financier du gouvernement provincial. Le rapport entre la dette nette et le PIB montre la relation entre la dette nette et l'économie. Si le rapport baisse, la croissance de l'économie excède l'accroissement de la dette nette, ce qui améliore la viabilité. Au contraire, un rapport à la hausse entre la dette nette et le PIB est le signe que la dette nette augmente plus rapidement que la croissance de l'économie, ce qui a pour effet de diminuer la viabilité financière du gouvernement provincial.

En vertu des principes comptables généralement reconnus, un excédent peut être enregistré même si la dette nette augmente. C'était le cas en 2007-2008, lorsque le plein coût d'achever les tronçons restants de la Transcanadienne entre Woodstock et Grand-Sault a été comptabilisé dans les livres de la province, ce qui a mené à l'augmentation de la dette nette. Les deux concepts comptables sont corrects.

Le rapport entre la dette nette et le PIB de la province suit une tendance à la baisse. Depuis cinq ans, il est passé de 31,1 % à 26,3 %. Le graphique qui suit montre une amélioration continue du rapport entre la dette nette et le PIB, une réduction de 5,2 points de pourcentage entre 2004 et 2007 et une légère augmentation du rapport en 2008. En 2007-2008, ce rapport a connu une légère hausse en raison de l'augmentation de la dette nette, attribuable au coût d'achever les tronçons de la Transcanadienne. Dans l'ensemble, cet indicateur montre que la province a amélioré sa capacité de soutenir les programmes et les services.

Aux fins de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, le rapport entre la dette nette et le PIB au cours de périodes financières successives doit s'améliorer. Cela signifie que le rapport entre la dette nette et le PIB pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 doit être inférieur à celui de l'exercice terminé le 31 mars 2007.

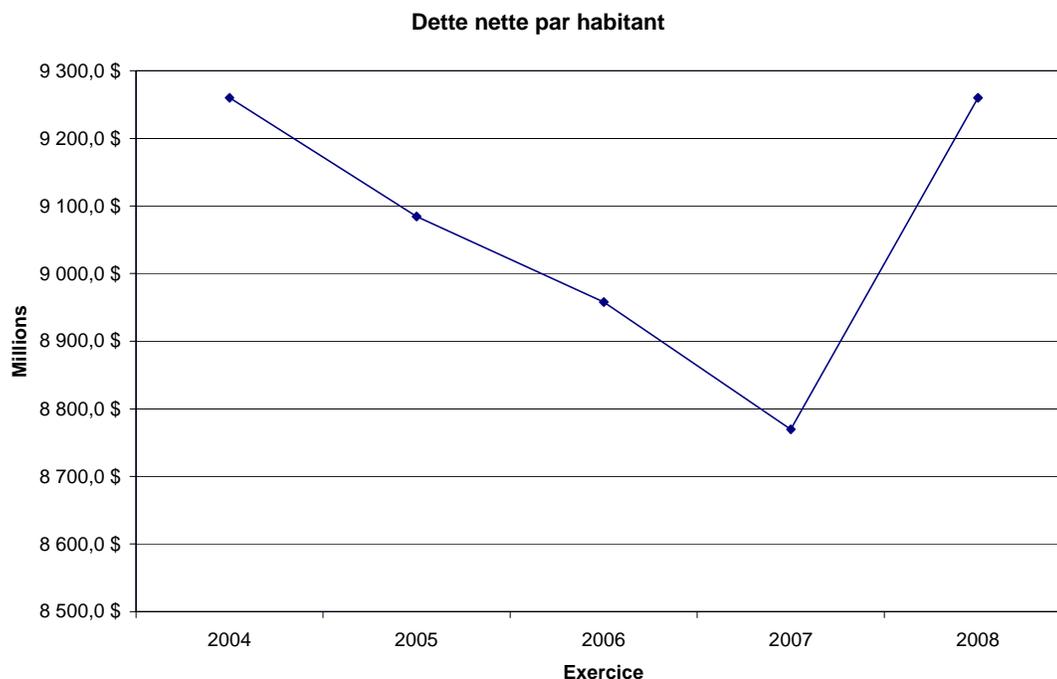


Rapport entre la dette nette et le PIB

Exercice terminé en	Dette nette (millions \$)	PIB (millions \$)	Dette nette/PIB (%)
2004	6 963,9	22 366	31,1
2005	6 825,4	23 534	29,0
2006	6 711,4	24 190	27,7
2007	6 575,1	25 346	25,9
2008	6 942,9	26 410	26,3

Dette nette par habitant :

La dette nette par habitant est une représentation de la dette nette attribuable à chaque résident du Nouveau-Brunswick. Le niveau de la dette nette par habitant est à la baisse depuis quelques années. Cependant, en 2007-2008, la dette nette par habitant a sensiblement augmenté aux niveaux de 2003-2004 en raison de l'ajout du plein coût d'achever les tronçons restants de la Transcanadienne à la dette de la province.



Dette nette par habitant

Exercice terminé en	Dette nette (millions \$)	Population	Dette nette par habitant (\$)
2004	6 963,9	752 040	9 260
2005	6 825,4	751 319	9 085
2006	6 711,4	749 225	8 958
2007	6 575,1	749 782	8 769
2008	6 942,9	749 782	9 260

Flexibilité

L'ICCA définit la flexibilité comme la mesure dans laquelle l'état des finances d'un gouvernement lui permet d'accroître ses ressources financières, soit en augmentant ses recettes ou soit en augmentant le fardeau de sa dette, de façon à faire face à ses engagements croissants. Pour les besoins de la présente analyse, la flexibilité est mesurée ainsi :

- les recettes de provenance interne par rapport au PIB;
- le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales.

Les recettes de provenance interne par rapport au PIB :

Ce rapport mesure les recettes de provenance interne du gouvernement provincial en tant que pourcentage de l'économie, mesuré par le PIB nominal. L'augmentation de ce rapport signifie que les recettes de provenance interne du gouvernement croissent plus rapidement que l'économie dans son ensemble, ce qui réduit la flexibilité dont dispose le gouvernement pour augmenter les recettes sans ralentir la croissance

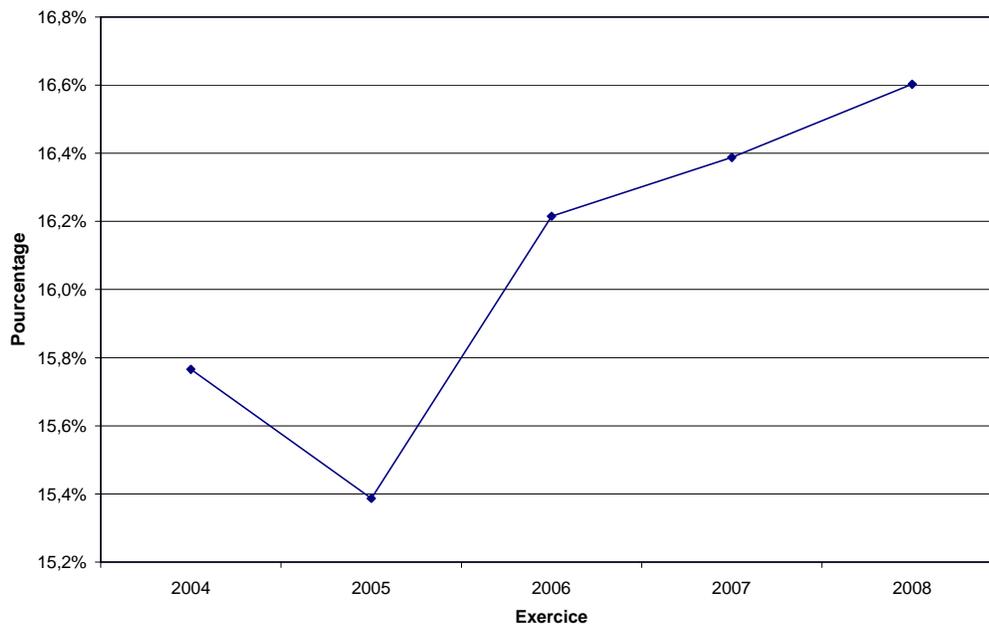
économique. La diminution du rapport montre que le gouvernement tire moins de recettes de l'économie sur une base relative, ce qui accroît sa flexibilité.

Les recettes de provenance interne comprennent notamment les recettes fiscales, les recettes découlant des ressources naturelles, les droits, le rendement du capital investi, les recettes provenant des loteries et les amendes et pénalités etc.; il s'agit essentiellement de toutes les recettes moins les transferts fédéraux. Bien qu'elles puissent être mieux maîtrisées que les transferts fédéraux, puisque la province peut influencer les recettes au moyen de ses taux d'imposition et de sa politique budgétaire, les recettes de provenance interne sont vulnérables à plusieurs facteurs, dont les suivants :

- le bénéfice net ou les recettes d'organismes externes qui ont une incidence sur les livres de la province (p. ex. : Énergie NB);
- la variabilité des recettes provinciales perçues ou estimées par le gouvernement fédéral, dont l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et la taxe de vente harmonisée;
- les recettes fiscales sur les produits de base, dont la taxe sur les minéraux métalliques, qui sont vulnérables aux prix mondiaux.

Le rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB a connu une légère tendance à la hausse au cours des cinq derniers exercices mais, dans l'ensemble, il est demeuré relativement stable avec une augmentation de moins d'un point de pourcentage. Cette mesure indique que la flexibilité dont dispose le gouvernement a diminué légèrement mais a peu changé au cours des cinq derniers exercices.

Recette de provenance interne par rapport au PIB



Les recettes de provenance interne par rapport au PIB

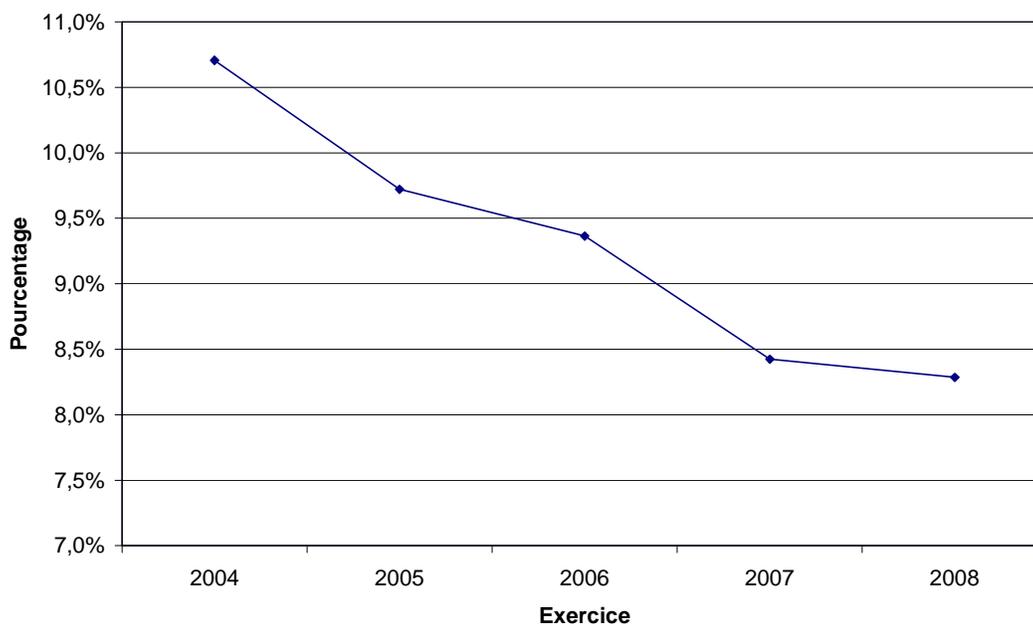
Exercice terminé en	Recettes de provenance interne	PIB	Recettes de provenance interne par rapport au PIB
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	3 526,2	22 366	15,8
2005	3 621,1	23 534	15,4
2006	3 922,4	24 190	16,2
2007	4 153,5	25 346	16,4
2008	4 384,7	26 410	16,6

Le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales :

Le rapport entre le coût du service de la dette et les recettes totales est un indicateur de la capacité de la province de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers dans le contexte des recettes globales du gouvernement. Des variables qui échappent à l'influence directe du gouvernement peuvent avoir une incidence sur le service de la dette, dont les cotes de solvabilité, les taux d'intérêt, les marchés financiers et les fluctuations des devises. Les sommes investies dans l'infrastructure publique d'une façon qui modifie l'encours de la dette peuvent aussi avoir une incidence sur les besoins d'emprunt.

Le rapport entre les coûts du service de la dette de la province et ses recettes a baissé de façon constante au cours des cinq derniers exercices, ce qui a réduit le fardeau financier global pesant sur l'économie provinciale. Une diminution de ce rapport montre que les coûts du service de la dette accapare une part moins grande des recettes provinciales, situation qui met à la disposition de la province plus de ressources financières pour fournir les programmes et les services essentiels. En 2007-2008, la province a consacré environ 8,3 cents de chaque dollar de recettes au paiement des intérêts sur la dette provinciale, comparativement à 10,7 cents en 2003-2004.

Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales



Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales

Exercice terminé en	Coût du service de la dette publique	Recettes totales	Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	582,9	5 444,1	10,7
2005	580,9	5 975,9	9,7
2006	591,4	6 315,3	9,4
2007	559,4	6 640,9	8,4
2008	576,9	6 962,3	8,3

Vulnérabilité

L'ICCA définit la vulnérabilité comme la mesure dans laquelle l'état des finances d'un gouvernement le rend dépendant de sources de financement, nationales ou internationales, sur lesquelles il n'exerce pas d'influence. Une mesure courante de la vulnérabilité est les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales.

Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales

Les recettes de provenance fédérale comprennent les subventions conditionnelles et inconditionnelles du gouvernement fédéral, dont les suivantes :

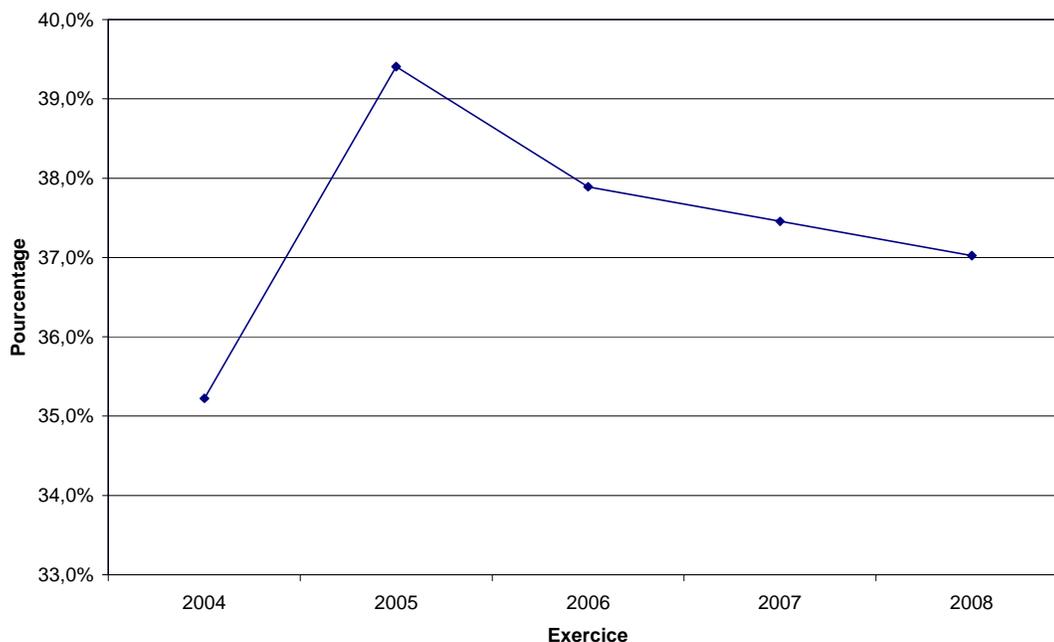
- les paiements au titre du programme de péréquation fiscale;
- le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux;
- les subventions conditionnelles ou les recettes en capital à l'appui du développement économique, de l'infrastructure, de l'éducation, de la formation de la main-d'œuvre et d'autres domaines.

Les décisions fédérales en matière de politique financière aussi bien que le processus annuel d'établissement des estimations qui guide les paiements fédéraux en vertu du programme de péréquation et du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux peuvent avoir une incidence sur les paiements de transfert fédéraux. Les deux facteurs peuvent contribuer à des variations du niveau des transferts d'un exercice à l'autre. Par le passé, des redressements relatifs aux estimations d'exercices antérieurs des transferts au titre de la péréquation et des programmes sociaux ont eu des répercussions marquées sur cette mesure d'un exercice à l'autre.

La comparaison du niveau des transferts fédéraux avec les recettes totales offre une indication de la vulnérabilité de la province. De façon générale, si le rapport augmente, cela signifie que la province est de plus en plus dépendante des transferts fédéraux, ce qui augmente sa vulnérabilité. Si le rapport diminue, la vulnérabilité diminue.

La dépendance du gouvernement provincial par rapport aux transferts fédéraux diminue constamment depuis les niveaux atteints au début des années 1980, et les transferts fédéraux comme proportion des recettes totales a diminué chaque année au cours des derniers exercices. Cela témoigne en partie d'un meilleur rendement financier et économique de la province, et donc d'une capacité accrue de financer les programmes et services essentiels à même les recettes de provenance interne. La vulnérabilité de la province face aux variations dans les transferts fédéraux, qui échappent à son influence directe, s'en trouve diminuée.

Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales



Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales

Exercice terminé en	Transferts du gouvernement fédéral	Recettes totales	Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	1 917,9	5 444,1	35,2
2005	2 354,6	5 975,9	39,4
2006	2 392,9	6 315,3	37,9
2007	2 487,4	6 640,9	37,5
2008	2 577,6	6 962,3	37,0

Résumé

De façon générale, les indicateurs de la santé financière de la province se sont améliorés ou sont demeurés relativement stables durant la période allant de 2003-2004 à 2007-2008.

Cependant, l'augmentation de 367,8 millions de dollars de la dette nette en 2007-2008, découlant de la constatation du plein coût d'achever les tronçons restants de la Transcanadienne entre Woodstock et Grand-Sault, a fait augmenter un certain nombre de mesures en 2007-2008.



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2008 et les états des résultats, des flux de trésorerie, de l'évolution de la dette nette et de l'évolution du déficit accumulé pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages d'éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités, de ses flux de trésorerie, de l'évolution de sa dette nette et de l'évolution du déficit accumulé pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Comme l'exige l'article 10 de la *Loi sur le vérificateur général*, j'exprime également l'opinion que ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités, de ses flux de trésorerie, de l'évolution de sa dette nette et de l'évolution du déficit accumulé pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées par la province et présentées dans la note 1 afférente aux états financiers. Comme l'exige également l'article 10 de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare que, à mon avis, à l'exception de l'incidence du changement de méthode comptable par la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick et après avoir appliqué rétroactivement le changement de méthode comptable pour la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, comme il est expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, les conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La note 4 afférente aux états financiers présente des renseignements concernant les recettes et les dépenses de la province, et le rapport entre la dette nette et le PIB, comme l'exige la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*. À mon avis, la note 4 donne, à tous les égards importants, une image fidèle des renseignements qu'il est requis par les articles 6 et 10 de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* d'inclure dans les comptes publics.

Le vérificateur général,

Michael Ferguson, CA
le 14 août 2008

BILAN
au 31 mars 2008

Tableau	(millions)	
	2008	2007
ACTIF FINANCIER		
1	Encaisse moins emprunts à court terme	--- \$ 249,2 \$
2	Comptes débiteurs et avances	402,9 367,1
3	Taxes et impôts à recevoir	899,1 969,6
4	Stocks pour la revente	7,8 7,1
5	Prêts	396,7 353,4
6	Placements	126,2 (4,5)
	Actif financier total	1 832,7 1 941,9
PASSIF		
1	Emprunts à court terme moins encaisse	283,0 ---
7	Comptes créditeurs et charges constatées	1 996,7 1 951,9
8	Provision pour pertes	103,1 95,8
	Gains de change non matérialisés	87,7 48,9
9	Recettes reportées	380,6 364,9
10	Dépôts détenus en fiducie	70,5 60,2
11	Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 7)	798,9 817,1
	Excédent au titre des régimes de retraite (note 14)	(244,7) (126,4)
	Passif total	3 475,8 3 212,4
	Dette consolidée (note 12)	13 064,3 12 981,9
	Emprunt pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	(3 602,6) (3 709,1)
	Dette consolidée pour fins provinciales	9 461,7 9 272,8
	Moins : Placements du fonds d'amortissement	4 161,9 3 968,2
	Passif total	8 775,6 8 517,0
	DETTE NETTE	(6 942,9) (6 575,1)
ACTIF NON FINANCIER		
	Immobilisations corporelles (note 9)	6 212,2 5 645,5
	Contributions reportées pour dépenses en capital (note 10)	(818,3) (680,2)
	Investissements provinciaux dans les immobilisations corporelles	5 393,9 4 965,3
12	Stocks de fournitures	45,1 42,0
13	Frais payés d'avance et reportés	99,3 68,6
	Actif non financier total	5 538,3 5 075,9
	DÉFICIT ACCUMULÉ	(1 404,6) \$ (1 499,2) \$
	Passif éventuel - voir note 15	
	Engagements - voir note 16	

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Kim MacPherson

Kim MacPherson, c.a.
Contrôleur

ÉTAT DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

Tableau		(millions)		
		2008 Budget	2008 Montants réels	2007 Montants réels
	RECETTES			
	Provenance provinciale			
14	Taxes et impôts	3 154,7 \$	3 199,6 \$	3 114,3 \$
15	Licences et permis	108,3	114,5	109,7
16	Redevances	65,2	63,8	68,7
17	Revenus de placements	310,4	417,2	308,6
18	Autres recettes provinciales	296,9	358,9	320,4
	Gains du fonds d'amortissement	227,5	230,7	231,8
		<u>4 163,0</u>	<u>4 384,7</u>	<u>4 153,5</u>
	Provenance fédérale			
	Paiements de péréquation fiscale	1 435,2	1 476,5	1 450,8
19	Subventions inconditionnelles	733,3	739,3	708,8
20	Subventions conditionnelles	345,6	361,8	327,8
		<u>2 514,1</u>	<u>2 577,6</u>	<u>2 487,4</u>
		<u>6 677,1</u>	<u>6 962,3</u>	<u>6 640,9</u>
	CHARGES			
21	Éducation et formation	1 300,5	1 431,4	1 305,5
22	Santé	2 233,9	2 283,4	2 110,2
23	Développement social	889,3	903,4	818,0
24	Services de protection	183,5	187,2	233,8
25	Développement économique	181,6	229,2	205,6
26	Développement de l'emploi et travail	119,6	119,1	120,4
27	Ressources	184,8	179,2	193,0
28	Transports	356,3	380,4	347,5
29	Gouvernement central	583,6	585,4	510,7
	Service de la dette publique (note 13)	606,9	576,9	559,4
		<u>6 640,0</u>	<u>6 875,6</u>	<u>6 404,1</u>
	EXCÉDENT ANNUEL	<u>37,1 \$</u>	<u>86,7 \$</u>	<u>236,8 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

	(millions)	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent	86,7 \$	236,8 \$
Postes hors caisse		
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission	8,1	7,3
Charges liées aux opérations de change	(16,8)	(30,8)
Augmentation de la provision pour créances douteuses	58,6	69,9
Amortissement des immobilisations corporelles	251,3	238,1
Pertes sur ventes d'immobilisations corporelles	1,9	0,3
Amortissement des contributions reportées	(27,1)	(23,1)
Gains du fonds d'amortissement	(230,7)	(231,8)
Pertes sur règlements des opérations de change	4,5	16,6
Diminution de la dette des régimes de retraite (note 14)	(118,3)	(156,6)
Augmentation des recettes reportées	15,6	41,9
(Augmentation) diminution du fonds de roulement	<u>63,8</u>	<u>(129,3)</u>
Fonds provenant des activités de fonctionnement	<u>97,6</u>	<u>39,3</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des placements, prêts et avances	(198,0)	(95,0)
Rajustement hors caisse - Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	<u>7,9</u>	<u>---</u>
Fonds consacrés aux activités d'investissement	<u>(190,1)</u>	<u>(95,0)</u>
OPÉRATIONS EN CAPITAL		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(820,0)	(365,0)
Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>165,4</u>	<u>43,5</u>
Fonds consacrés aux opérations en capital	<u>(654,6)</u>	<u>(321,5)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits en espèces de la dette consolidée émise	1 035,0	1 658,5
Achat de débetures de CFENB	(301,6)	(563,2)
Fonds provenant du fonds d'amortissement aux fins de remboursement de débetures et de paiement des devises	180,4	376,7
Diminution des obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(18,2)	(17,0)
Versements au fonds d'amortissement	(143,4)	(129,1)
Dette consolidée échue	<u>(537,3)</u>	<u>(755,5)</u>
Fonds provenant des activités de financement	<u>214,9</u>	<u>570,4</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS DURANT L'EXERCICE		
	(532,2)	193,2
SITUATION DE CAISSE - DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>249,2</u>	<u>56,0</u>
SITUATION DE CAISSE - FIN DE L'EXERCICE	<u>(283,0) \$</u>	<u>249,2 \$</u>
RÉPARTITION DES FONDS		
Encaisse moins emprunts à court terme (Emprunts à court terme moins encaisse)	<u>(283,0) \$</u>	<u>249,2 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2008**

	(millions)		
	2008	2008	2007
	Budget	Montants réels	Montants réels
DETTE NETTE - DÉBUT D'EXERCICE			
Publiée auparavant	(6 577,9) \$	(6 577,9) \$	(6 714,2) \$
Rajustements des exercices antérieurs			
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick			
Changement pour les instruments financiers	---	(46,2)	---
Consolidation de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick	---	2,8	2,8
DETTE NETTE REDRESSÉE - DÉBUT D'EXERCICE	<u>(6 577,9)</u>	<u>(6 621,3)</u>	<u>(6 711,4)</u>
CHANGEMENTS DURANT L'EXERCICE			
Excédent annuel	37,1	86,7	236,8
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	---	54,1	---
Acquisition d'immobilisations corporelles	(777,8)	(820,0)	(365,0)
Amortissement des immobilisations corporelles	250,4	251,3	238,1
Amortissement des contributions reportées	(25,5)	(27,1)	(23,1)
Pertes sur ventes d'immobilisations corporelles	---	1,9	0,3
Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	159,9	165,4	43,5
Changement net dans les stocks de fournitures	---	(3,1)	(1,9)
Changement net dans les charges payées d'avance	---	(30,8)	7,6
(AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	<u>(355,9)</u>	<u>(321,6)</u>	<u>136,3</u>
DETTE NETTE - FIN DE L'EXERCICE	<u>(6 933,8) \$</u>	<u>(6 942,9) \$</u>	<u>(6 575,1) \$</u>

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT ACCUMULÉ
pour l'exercice terminé le 31 mars 2008**

	(millions)		
	2008	2008	2007
	Budget	Montants réels	Montants réels
DÉFICIT ACCUMULÉ - DÉBUT D'EXERCICE			
Publié auparavant	\$ (1 502,0)	\$ (1 502,0)	\$ (1 738,8)
Rajustements des exercices antérieurs			
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick			
- Changement pour les instruments financiers	---	(46,2)	---
Consolidation de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick	---	2,8	2,8
DÉFICIT ACCUMULÉ REDRESSÉ - DÉBUT D'EXERCICE	<u>(1 502,0)</u>	<u>(1 545,4)</u>	<u>(1 736,0)</u>
Excédent annuel	37,1	86,7	236,8
Autre résultat global	---	54,1	---
DÉFICIT ACCUMULÉ - FIN D'EXERCICE	<u>\$ (1 464,9)</u>	<u>\$ (1 404,6)</u>	<u>\$ (1 499,2)</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

NOTE 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Entité comptable provinciale

Les présents états financiers englobent les entités qui forment l'entité comptable provinciale. Celle-ci comprend certaines organisations contrôlées par le gouvernement, soit le Fonds consolidé, le fonds d'amortissement général ainsi que les organismes, les commissions et les sociétés énumérés ci-dessous.

b) Méthodes de consolidation

Les opérations et les soldes des organisations sont inclus dans les présents états financiers au moyen de l'une des méthodes comptables suivantes :

Méthode de consolidation

Cette méthode, qui regroupe les comptes de diverses organisations, nécessite l'emploi de conventions comptables uniformes de la part de celles-ci, à l'exception des conventions relatives aux immobilisations corporelles, qui sont différentes de celles employées à l'échelle provinciale. Selon cette méthode, les soldes réciproques et les opérations entre organisations sont éliminés, et les organisations sont présentées comme une organisation unique. Les organisations incluses au moyen de la méthode de consolidation sont les suivantes :

Agence d'efficacité et de conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick;	Régies régionales de la santé;
Algonquin Golf Limited;	Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick Inc.;
Algonquin Properties Limited;	Services Nouveau-Brunswick;
Commission d'intendance de pneus du Nouveau-Brunswick;	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick;
Éducation internationale Atlantique Inc.;	Société d'habitation du Nouveau- Brunswick;
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts;	Société de développement régional;
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport;	Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick;
Fonds en fiducie pour l'environnement;	Société de voirie du Nouveau-Brunswick;
Forest Protection Limited;	

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Cette méthode est utilisée pour les entreprises du gouvernement, qui sont définies à la note 8 des présents états financiers. Selon cette méthode, les actifs nets d'une entreprise du gouvernement sont présentés comme un placement dans le bilan de la province; son bénéfice net est présenté comme un revenu de placement dans l'état des résultats de la province. Les opérations entre organisations et les soldes réciproques ne sont pas éliminés. Tous les gains et les pertes découlant des opérations entre les entreprises du gouvernement et d'autres organisations gouvernementales sont éliminés. On ne redresse pas les conventions comptables des entreprises du gouvernement pour les rendre conformes à celles des autres organisations du gouvernement. Les organisations incluses au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sont les suivantes :

Commission des loteries du Nouveau-Brunswick;	Corporation financière de l'électricité du Nouveau- Brunswick;
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick;	Groupe d'Énergie NB;
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick;	Société des alcools du Nouveau-Brunswick.

Méthode des opérations comparables

Cette méthode ne comptabilise que les opérations entre la province et les autres organisations. Cette méthode a été employée parce que le recours aux méthodes appropriées aurait produit sensiblement le même résultat. Les organisations incluses au moyen de la méthode des opérations sont les suivantes :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.;	Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick;
Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick;	Commission des assurances du Nouveau-Brunswick;
Conseil consultatif sur la condition de la femme;	Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick;
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick;	Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick;
Conseil des arts du Nouveau-Brunswick;	Fundy Linen Services Inc.;
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées;	Gestion provinciale Ltée;
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick;	Musée du Nouveau-Brunswick;
	Société de Kings Landing;
	Strait Crossing Finance Inc.

e) Conventions comptables spécifiques

Comptabilité d'exercice

Les charges sont inscrites pour tous les biens et les services reçus ou consommés pendant l'exercice.

Les recettes et les recouvrements sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des recettes provenant du Canada en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé (1977)* et de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, qui sont comptabilisées selon l'information fournie par le gouvernement fédéral et redressées au cours des années subséquentes.

Les recettes en intérêts relativement aux prêts en cours de la province sont enregistrées au moment où les intérêts sont gagnés. Les catégories principales de prêts en cours sont les suivantes : aide financière aux étudiants, développement économique, développement de l'agriculture et des pêches.

Tout montant encaissé ou comptabilisé à titre de somme à recevoir mais non réalisé à la fin de l'exercice financier est inscrit dans les recettes reportées.

Frais de la dette

L'intérêt et les autres frais de service de la dette figurent dans l'état des résultats à titre de service de la dette publique à l'exception de ce qui suit :

Étant donné que les entreprises du gouvernement sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les frais de service de leur dette ne sont pas compris dans les frais de service de la dette publique. Les frais de service de la dette des entreprises du gouvernement sont des charges qui entrent dans le calcul de leur bénéfice net ou de leur perte nette pour l'année.

Les frais d'intérêt imputés à la province pour les charges de retraite à payer figurent au titre des charges de retraite pour les différentes fonctions.

Les intérêts sur la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants sont inscrits dans le cadre d'une fonction des charges liées à l'éducation et à la formation.

Les intérêts réalisés sur l'actif du fonds d'amortissement général et sur les autres actifs provinciaux sont comptabilisés en tant que recettes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

le 31 mars 2008

La note 13 afférente aux états financiers présente les éléments des frais de service de la dette publique et le total des frais de la dette.

Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont des transferts de fonds, telles les subventions du gouvernement à un particulier, à un organisme ou à un autre gouvernement, pour lesquels le gouvernement effectuant le transfert ne reçoit directement aucun produit ni service en retour.

Les transferts gouvernementaux sont constatés dans les états financiers de la province à titre de charges ou de recettes dans la période où les raisons assurant le transfert se produisent. Tous les transferts dus le 31 mars 2008 pour lesquels les bénéficiaires à qui ils sont destinés ont satisfait aux critères d'admissibilité ont été considérés comme des éléments de passif. Les sommes à recevoir ont été établies en fonction des montants auxquels la province a droit en vertu des lois, des règlements ou des ententes applicables.

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les immobilisations corporelles, les charges payées d'avance et les stocks de fournitures.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant. La note 6 afférente aux états financiers présente de l'information additionnelle concernant la valeur marchande des placements à court terme.

Prêts consentis à des conditions avantageuses

Dans deux circonstances précises, la province passe en charges les versements de prêts, à savoir :

Des contrats de prêt en vertu desquels la province est tenue de fournir des subventions futures au débiteur, dont il se servira pour rembourser le prêt.

Des contrats de prêt qui contiennent des clauses de remise, si la remise est envisagée comme probable.

Dans ces deux situations, le prêt est comptabilisé dans les charges au moment de son émission.

Les prêts consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. Le calcul de la valeur actualisée nette est fondé sur le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée nette est comptabilisée comme une charge.

Stocks

Les stocks sont inscrits selon le moins élevé du coût ou de la valeur de réalisation nette. Ils comprennent les fournitures destinées à l'utilisation ainsi que les marchandises et les biens fonciers destinés à la revente. Les biens fonciers destinés à la revente sont inscrits à titre d'actif financier et comprennent les terrains et les agencements acquis ou construits dans le but de les vendre ainsi que les biens fonciers acquis par saisie. Les stocks de fournitures destinées à l'utilisation sont inscrits à titre d'actif non financier.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

Provisions

Des provisions ont été établies pour les comptes débiteurs, les garanties d'emprunt et les autres pertes possibles. Ces provisions figurent dans les tableaux complémentaires des états financiers.

Les obligations découlant de prêts garantis sont comptabilisées à titre d'éléments de passif lorsqu'une perte est probable et les changements dans cette provision sont comptabilisés chaque année. Quant aux provisions pour perte, il s'agit d'une estimation qui correspond à la meilleure estimation des pertes probables par la direction.

Chaque garantie d'emprunt impayée en vertu de la *Loi sur le développement économique* est examinée chaque trimestre. Une provision pour perte sur les garanties d'emprunt est établie lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable. Une perte est jugée probable lorsqu'un ou plusieurs des facteurs suivants sont présents :

- une détérioration de la situation financière de l'emprunteur;
- les conditions économiques dans lesquelles l'emprunteur évolue indiquent que ce dernier est incapable de rembourser le prêt;
- les antécédents de recouvrement.

Les pertes sur les garanties d'emprunt en vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches* pour des catégories dont les normes sont semblables sont calculées à l'aide d'un taux moyen à partir des antécédents et des tendances antérieures.

Les montants dus à la province qui sont jugés non recouvrables sont radiés des comptes de la province après que la radiation a été approuvée par le Conseil de gestion ou le secrétaire du Conseil de gestion, selon le montant en cause.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont les actifs détenus par la province qui ont une durée utile de plus d'un an. Pour des raisons d'ordre pratique, des seuils établissant des montants minimums ont été établis. Le matériel informatique et les logiciels ne sont pas capitalisés dans les états financiers de la province.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût brut. Les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrées comme contributions reportées pour dépenses en capital et amorties au revenu selon le même taux que l'élément d'actif connexe.

Les conventions relatives aux immobilisations corporelles des entités gouvernementales dont les activités sont consolidées dans les présents états financiers ne sont pas redressées de sorte à être conformes aux conventions provinciales. Les types d'éléments qui peuvent différer incluent les taux d'amortissement, les durées utiles estimatives et les seuils établissant les montants minimums pour l'inscription à l'actif.

Fonds en fiducie administrés par la province

Les fonds en fiducie établis légalement et que la province administre sans en avoir le contrôle ne sont pas compris dans l'actif ou le passif de la province. La note 18 afférente aux états financiers montre les soldes des avoirs des fonds en fiducie administrés par la province.

Emprunts pour le compte de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

La province, représentée par le Fonds consolidé, a émis des titres d'emprunt à long terme pour le compte de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick contre des débentures assorties de conditions et de modalités semblables.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

le 31 mars 2008

Les débetures de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick reçues par la province figurent dans la note 12 afférente aux états financiers comme réduction de la dette consolidée. Cette entente financière a permis d'atténuer les frais de service de la dette. Les opérations qui portent sur ces valeurs, dont les frais de service de la dette, ne font pas partie du plan budgétaire du Fonds consolidé de la province.

Conversion des devises étrangères et gestion du risque

Les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel de la province libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change de fin d'exercice, sauf si ces éléments font l'objet d'opérations de couverture ou s'ils sont assujettis à des ententes d'échange sur les devises et sur les taux d'intérêt. Dans de tels cas, les taux établis en vertu des opérations de couverture ou des ententes sont utilisés pour la conversion. Les gains et pertes de change sont compris dans l'état des résultats, sauf les gains et pertes de change non matérialisés provenant de la conversion des éléments à long terme, qui sont différés et amortis selon la méthode linéaire pendant la durée non écoulée des éléments d'actif ou de passif en question. Les éléments de recettes et de charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives des opérations.

La province emprunte tant sur les marchés financiers intérieurs qu'étrangers et elle gère son portefeuille de titres d'emprunt de façon à ce que les coûts liés à la dette soient le plus bas possible, compte tenu des paramètres de risque établis. Par conséquent, la province peut être exposée au risque de change. Le risque de change ou risque de cours est le risque que les versements de capital et d'intérêt relatifs à la dette extérieure fluctuent en dollars canadiens en raison de la variation des taux de change.

Conformément aux lignes directrices de la politique en matière de gestion du risque, la province emploie une diversité de techniques et d'instruments financiers pour gérer le risque de change. Ces instruments financiers comprennent des contrats de change à terme, des échanges de devises et l'achat de titres libellés en devises étrangères, qui sont versés au fonds d'amortissement de la province.

Au 31 mars 2008, l'encours de la dette de la province libellée en dollars américains s'élevait à 764,5 millions de dollars. De ce total, un montant de 564,5 millions de dollars a été couvert, la province ayant procédé à des échanges de devises de sorte à convertir en dollars canadiens le montant des intérêts et du capital de la dette libellée en dollars américains.

Le risque-devise de la province s'élevait à 2,1 % du portefeuille total de titres d'emprunt avant la compensation avec les avoirs en dollars américains détenus dans le fonds d'amortissement. Une variation de 1 ¢ du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain au 31 mars 2008 aurait entraîné une variation de 2,1 millions de dollars du capital de la dette à long terme à des fins provinciales. Cette variation hypothétique, un profit ou une perte, serait amortie sur la durée non écoulée de l'emprunt en question. Une variation de 1 ¢ aurait aussi entraîné une variation de 0,2 million de dollars de la portion des intérêts du service de la dette publique.

Le risque-devise net s'élève à 0,5 % lorsque les avoirs du fonds d'amortissement libellés en dollars américains sont appliqués en réduction du portefeuille total de titres d'emprunt à des fins provinciales.

Fonds d'amortissement

L'administration du fonds d'amortissement général est confiée au ministre des Finances en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*. La *Loi* prévoit que le ministre doit garder un ou plusieurs fonds d'amortissement pour garantir le paiement d'une dette consolidée soit à l'échéance, soit par rachat avant l'échéance. En général, des rachats ne sont faits que lorsque la portion de la dette destinée aux fins provinciales est en cours depuis au moins 20 ans.

Les placements en obligations et débetures du fonds d'amortissement sont indiqués selon leur valeur nominale, déduction faite des escomptes non amortis moins les primes et du solde non amorti des gains ou pertes de change non matérialisés. Les dépôts à court terme sont présentés selon leur prix coûtant. Le fonds d'amortissement de la province peut être placé dans des titres admissibles tels que définis dans la *Loi*.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

Les versements au fonds d'amortissement sont effectués au fonds d'amortissement général au plus tard à la date d'anniversaire de chaque émission de dette consolidée, selon le taux prévu, soit un minimum de 1 % du capital impayé.

La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) est tenue par contrat de payer à la province le montant du versement au fonds d'amortissement que la province doit effectuer chaque année relativement aux débetures qu'elle a émises au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick avant le 1^{er} octobre 2004 et de la CFENB, après le 30 septembre 2004.

Le tableau suivant montre la répartition de divers éléments du fonds d'amortissement entre le Fonds consolidé de la province et la CFENB.

	Fonds Consolidé	CFENB	Total
Avoir du fonds au début de l'exercice	3 968,2 \$	300,5 \$	4 268,7 \$
Gains du fonds d'amortissement	230,7	(13,0)	217,7
Versements	143,4	35,8	179,2
Montant versé pour le remboursement de la dette	<u>(180,4)</u>	<u>(13,9)</u>	<u>(194,3)</u>
 Avoir du fonds à la fin de l'exercice	 <u>4 161,9 \$</u>	 <u>309,4 \$</u>	 <u>4 471,3 \$</u>

Contrats de location

Les baux à long terme, en vertu desquels la province, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition, bien que des seuils établissant des montants minimums soient en place pour des raisons d'ordre pratique. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisation corporelle et d'obligation au début du contrat.

Tous les contrats de location pour lesquels la province n'assume pas la presque totalité des avantages des biens loués et des risques inhérents à la propriété de ces biens sont inscrits comme contrats de location-exploitation. Chaque paiement de loyer d'un contrat de location-exploitation est passé en charges lorsqu'il est dû.

Incertitude de mesure

Il s'agit de l'incertitude quant à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé et un autre montant raisonnablement possible. Un grand nombre d'éléments des présents états financiers ont été estimés. Ces estimations sont fondées sur des hypothèses représentatives de la conjoncture économique.

L'incertitude de mesure se retrouve, par exemple, dans l'établissement d'une provision pour créances douteuses, la détermination de la charge de retraite et le calcul des soldes transitoires pour les immobilisations corporelles.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

NOTE 2 BUDGET

Les montants budgétaires compris dans les présents états financiers sont ceux publiés dans le Budget principal, rajustés pour les virements du Programme des provisions pour les fonds supplémentaires et l'élimination des opérations inter-comptes.

Le Programme des provisions pour les fonds supplémentaires constitue une affectation de fonds à d'autres programmes pour les frais liés au règlement de contrats et d'autres charges non prévues dans un programme spécifique.

Les montants budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008 tiennent compte de l'acquisition d'immobilisations corporelles et de la charge d'amortissement. Ces montants figurent dans le Budget principal, dans un tableau complémentaire distinct.

NOTE 3 REDRESSEMENT RELATIF À UN EXERCICE ANTÉRIEUR

La situation financière et les résultats financiers de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) sont compris dans les états financiers de la province par l'entremise de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. En 2005, l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a publié diverses normes qui portaient sur la reconnaissance, la présentation et la divulgation des instruments financiers. La CFENB a adopté ces nouvelles normes pour la période financière commençant le 1^{er} avril 2007.

Conformément aux nouvelles normes comptables, les changements à la politique comptable ont été appliqués rétroactivement sans redressement des périodes antérieures. Les détails au sujet de l'adoption de ces normes sont présentés dans les états financiers de la CFENB.

Voici les incidences de ces changements sur les états financiers de la province : L'investissement dans la CFENB a augmenté de 7,9 millions de dollars et la dette nette a diminué du même montant. Ce montant de 7,9 millions de dollars vient de la différence entre le montant des autres éléments du résultat étendu (54,1 millions de dollars), qui a diminué la dette nette et a augmenté l'investissement dans la CFENB, et l'augmentation de 46,2 millions de dollars dans la dette nette en début d'exercice (a diminué l'investissement dans la CFENB).

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick a été inscrite à l'aide de la méthode de consolidation au lieu de la méthode des opérations comptables en 2008. La dette nette en début d'exercice a donc diminué de 2,8 millions de dollars au 1^{er} avril 2006 et au 1^{er} avril 2007.

NOTE 4 LOI SUR LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LE BUDGET ÉQUILIBRÉ

En vertu de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, les dépenses totales ne peuvent pas dépasser les recettes totales pour la période débutant le 1^{er} avril 2007 et se terminant le 31 mars 2011.

La *Loi* stipule qu'il ne faut pas tenir compte de tout changement apporté dans les 15 derniers mois de la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2011 ou après cette période relativement aux prévisions officielles du gouvernement du Canada pour les paiements aux provinces en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* (loi fédérale), de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, ou de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

Conformément à la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, l'excédent pour la période se terminant le 31 mars 2008 s'établit comme suit :

	<u>(millions)</u>
	<u>2008</u>
	<u>Montant</u>
	<u>réels</u>
Recettes	6 962,3 \$
Ajustements selon le paragraphe 4(1) de la <i>Loi</i>	---
Recettes selon la <i>Loi sur la responsabilité</i>	
<i>financière et le budget équilibré</i>	6 962,3
Charges	<u>6 875,6</u>
Excédent pour l'exercice	<u><u>86,7</u></u> \$

En vertu de cette loi, le gouvernement provincial doit également, chaque année, rendre compte du rapport dette nette-produit intérieur brut (PIB). Le tableau ci-dessous montre ce rapport pour les exercices terminés les 31 mars 2007 et 2008.

	<u>(millions)</u>	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Dette nette	(6 942,9) \$	(6 575,1) \$
PIB (31 décembre)	26 410,0 \$	25 346,0 \$
Rapport dette nette - PIB	<u>26,3%</u>	<u>25,9%</u>

NOTE 5 COMPTES À BUT SPÉCIAL

Les sommes gagnées inscrites à un compte à but spécial mais non dépensées s'accumulent à titre d'excédent dans ce compte et pourront être utilisées au cours des exercices à venir, et ce, aux fins déterminées. Au 31 mars 2008, le total de l'excédent accumulé de tous les comptes à but spécial était de 105,1 millions de dollars (95,0 millions de dollars en 2007). Ce total est un élément de la dette nette et du déficit accumulé.

Description des principaux comptes à but spécial

Compte de financement de la SCHL

Le financement de la SCHL sert à financer le fonctionnement du programme qui relève de l'administration de l'entente sur le logement social. Les recettes du fonds comprennent les intérêts réalisés sur le fonds, les intérêts réalisés sur les hypothèques de deuxième rang, et l'excès cumulatif du financement pour le logement social qui n'a pas été dépensé à ce jour. Les dépenses provenant du fonds se rattachent au financement du programme approuvé de la SCHL, dont l'excédent annuel peut être reporté dans le cas des futures dépenses du programme jusqu'à la date d'expiration de l'entente en 2034.

Comptes autonomes des districts scolaires

Les comptes autonomes enregistrent les revenus et les charges pour des services non éducatifs, par exemple la location d'installations scolaires, l'exploitation de la cafétéria et les frais de scolarité des élèves étrangers. C'est aussi dans ces comptes à but spécial que sont enregistrées les activités de partenariat avec des tierces parties en vue d'offrir des ressources, des services ou des subventions aux élèves.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

Le tableau suivant résume les changements des excédents accumulés des comptes à but spécial.

	2007	(millions)			
		Excédent accumulé	2008		Excédent accumulé
		<u>Recettes</u>	<u>Charges</u>		
Compte d'aide à la recherche médicale	3,2	\$ 0,1	\$ 0,2	\$	3,1
Compte d'aide aux services de police municipaux	2,2	1,3	1,0		2,5
Compte de financement de la SCHL	54,1	15,7	13,7		56,1
Compte de Fred Magee	0,4	---	---		0,4
Compte de Johann Wordel	0,1	---	---		0,1
Compte de protection contre la responsabilité civile pour les hôpitaux	---	3,0	3,0		---
Compte des bibliothèques	0,1	0,4	0,3		0,2
Compte pour la réhabilitation des personnes arrêtées pour conduite en état d'ébriété	---	0,3	0,3		---
Compte pour les services aux victimes	1,3	2,6	1,7		2,2
Comptes autonomes des districts scolaires	8,7	14,2	11,4		11,5
Entente sur le Code national de sécurité	---	0,2	0,2		---
Entretien de la plage Parlee	---	0,1	0,1		---
Fiducies et bourses des districts scolaires	---	0,1	0,1		---
Fonds de bourses d'études du Collège communautaire	0,9	0,1	0,1		0,9
Fonds destiné à l'empoisonnement	0,6	0,3	0,2		0,7
Fonds du service d'urgence NB 911	1,3	3,4	2,3		2,4
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	---	0,7	0,7		---
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	---	0,5	0,5		---
Fonds en fiducie pour l'environnement	7,4	9,0	7,3		9,1
Fonds en fiducie pour la faune	1,2	1,1	1,2		1,1
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1,5	1,2	1,1		1,6
Fonds pour la gestion des biens fonciers	8,7	1,9	0,5		10,1
Fonds pour la justice familiale centrée sur l'enfant	0,1	0,4	0,4		0,1
Lieux patrimoniaux	---	0,5	0,4		0,1
Prés du Grand Lac	0,1	---	---		0,1
Projet Génie arts	---	0,1	0,1		---
Projets à frais recouvrables liés à la formation	2,5	2,5	2,8		2,2
Projets à frais recouvrables liés aux ressources naturelles	---	0,1	0,1		---
Projets de partenariat public-privé	0,2	---	---		0,2
Projets internationaux	0,1	2,2	2,2		0,1
Rénovation de l'Ancienne Résidence du gouverneur	0,3	---	---		0,3
Sport scolaire pour les communautés actives	---	0,3	0,3		---
Strait Crossing Finance Inc.	---	0,1	0,1		---
	<u>95,0</u>	<u>\$ 62,4</u>	<u>\$ 52,3</u>	<u>\$</u>	<u>105,1</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

NOTE 6 PLACEMENTS À COURT TERME

Au 31 mars 2008, la juste valeur des placements à court terme différait très peu de leur valeur comptable. Les placements à court terme sont principalement composés d'acceptations bancaires et dépôts à terme.

NOTE 7 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements totaux futurs du capital et des intérêts de contrats de location-acquisition s'établissent à 1 540,2 millions de dollars (1 616,7 millions de dollars en 2007). Ce montant comprend le capital de 798,9 millions de dollars (817,1 millions de dollars en 2007) et les intérêts de 741,3 millions de dollars (799,6 millions de dollars en 2007).

Les paiements minimaux annuels du capital et des intérêts pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent ainsi:

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2008-2009	76,4 \$
2009-2010	76,8
2010-2011	77,0
2011-2012	77,6
2012-2013	77,5

NOTE 8 ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Une entreprise du gouvernement est une organisation responsable devant l'Assemblée législative qui est habilitée à passer des contrats en son nom, qui possède les pouvoirs financiers et opérationnels pour traiter des affaires, qui a pour activité principale de vendre des biens et des services à des clients ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale et qui peut, dans le cours normal de ses activités, assurer son fonctionnement et faire face à ses obligations grâce aux recettes provenant de sources ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale.

Voici une liste des entreprises du gouvernement qui sont incluses dans l'entité comptable provinciale comme le précise la note 1 afférente aux états financiers, ainsi que les dates de fin d'exercice financier correspondantes. De plus, nous avons inclus de l'information sommaire concernant le groupe d'Énergie NB dans la partie narrative présentée à la suite du tableau ci-dessous. Les résultats financiers du groupe d'Énergie NB sont inclus dans les états financiers de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Commission des loteries du Nouveau-Brunswick (Loteries)	31-03-08
Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcools)	31-03-08
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (Finances municipales)	31-12-07
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB)	31-03-08
Groupe d'Énergie NB	31-03-08
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (Valeurs)	31-03-08

Le tableau ci-après présente les données financières résumées de ces entreprises du gouvernement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

	(millions)					
	<u>Loteries</u>	<u>Alcools</u>	<u>Finances municipales</u>	<u>CFENB</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Total</u>
<u>Actif</u>						
Espèces et quasi-espèces	---	\$ 0,2	\$ 1,0	\$ 0,3	\$ 1,6	\$ 3,1
Débiteurs	1,2	3,5	4,6	347,7	---	357,0
Charges payées d'avance	---	0,5	---	---	0,1	0,6
Stocks	---	23,9	---	---	---	23,9
Placements	---	---	0,8	349,7	1,0	351,5
Charges reportées	---	0,6	---	---	---	0,6
Immobilisations	---	11,9	---	---	0,4	12,3
Effets à recevoir à long terme	---	---	565,7	3 172,4	---	3 738,1
Actif total	<u>1,2</u>	<u>\$ 40,6</u>	<u>\$ 572,1</u>	<u>\$ 3 870,1</u>	<u>\$ 3,1</u>	<u>\$ 4 487,1</u>
<u>Passif</u>						
Créditeurs	---	\$ 17,1	\$ 4,6	\$ 319,1	\$ 0,7	\$ 341,5
Autre passif à long terme	---	---	---	129,2	---	129,2
Dette à long terme	---	---	566,5	3 712,8	---	4 279,3
Fonds d'amortissement	---	---	---	(365,5)	---	(365,5)
Passif total	<u>---</u>	<u>17,1</u>	<u>571,1</u>	<u>3 795,6</u>	<u>0,7</u>	<u>4 384,5</u>
<u>Capitaux propres</u>						
Bénéfices non répartis	1,2	23,5	1,0	49,4	2,4	77,5
Autres éléments du résultat étendu accumulé	---	---	---	25,1	---	25,1
Capitaux propres	<u>1,2</u>	<u>23,5</u>	<u>1,0</u>	<u>74,5</u>	<u>2,4</u>	<u>102,6</u>
Passif et capitaux propres totaux	<u>1,2</u>	<u>\$ 40,6</u>	<u>\$ 572,1</u>	<u>\$ 3 870,1</u>	<u>\$ 3,1</u>	<u>\$ 4 487,1</u>
<u>Bénéfice net</u>						
Recettes	128,0	\$ 381,9	\$ 28,3	\$ 402,5	\$ 10,8	\$ 951,5
Charges	(11,0)	(237,0)	(1,0)	(45,4)	(4,4)	(298,8)
Intérêts et frais connexes	---	---	(27,4)	(252,6)	---	(280,0)
Bénéfice net	<u>117,0</u>	<u>\$ 144,9</u>	<u>\$ (0,1)</u>	<u>\$ 104,5</u>	<u>\$ 6,4</u>	<u>\$ 372,7</u>

L'information financière relative aux entreprises du gouvernement est préparée conformément aux principes comptables généralement reconnus en utilisant les conventions comptables appropriées, compte tenu de leurs secteurs d'activité. Il est possible que ces conventions comptables ne soient pas conformes à celles appliquées par les autres organisations de l'entité comptable provinciale.

En raison des légers redressements à effectuer pour rendre compte des différentes périodes, les bénéfices nets présentés dans les états financiers des entreprises du gouvernement peuvent varier légèrement du revenu de placement déclaré dans l'état des résultats de la province.

Commission des loteries du Nouveau-Brunswick

La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et de la Société des loteries interprovinciales. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et qui est chargée d'élaborer, d'organiser, d'entreprendre, de mener et de gérer les loteries dans les provinces de l'Atlantique. De plus, elle s'occupe des

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2008

produits de la Société des loteries interprovinciales et en assure la commercialisation. Cette dernière est une société qui appartient conjointement aux dix provinces du Canada.

Société des alcools du Nouveau-Brunswick

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. Son activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées partout au Nouveau-Brunswick.

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été créée en vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*. Son rôle est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt. La province garantit toutes les dettes contractées par la Corporation.

Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) est une société de la Couronne fondée pour prendre en charge la dette actuelle d'Énergie NB, pour capitaliser les nouvelles entreprises avec des dettes et du capital afin de leur permettre de devenir indépendantes financièrement du gouvernement et pour recevoir des intérêts, des dividendes et des paiements spéciaux (au lieu d'impôts) afin d'assurer le service et le remboursement de la dette prise en charge.

La CFENB inclut le groupe d'Énergie NB au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La CFENB avait inclus, au 31 mars 2008, 89,0 millions de dollars de bénéfice net du groupe d'Énergie NB. Le montant de 349,7 millions de dollars présenté par la CFENB à titre de placements équivaut au total du capital-actions du groupe d'Énergie NB plus tous les profits réalisés par la société après le 30 septembre 2004. Le montant de 3 172,4 millions de dollars présenté par la CFENB comme effets à recevoir à long terme est présenté par le groupe d'Énergie NB à titre de dettes à long terme. De plus, le gouvernement provincial a emprunté 3 602,6 millions de dollars du montant figurant à titre de dettes à long terme de la CFENB; cet emprunt est présenté dans le bilan en réduction de la dette consolidée.

Groupe d'Énergie NB

En 1920, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été créée à titre de société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick par la promulgation de la *Loi sur l'énergie électrique* du Nouveau-Brunswick. Le 1^{er} octobre 2004, la *Loi sur l'électricité* a été proclamée par la province du Nouveau-Brunswick, ce qui a entraîné la réorganisation d'Énergie NB et la restructuration de l'industrie de l'électricité au Nouveau-Brunswick. Énergie NB a poursuivi ses activités sous le nom de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et compte quatre nouvelles filiales d'exploitation (groupe d'Énergie NB) qui ont entrepris leurs activités à cette date.

Le groupe d'Énergie NB fournit un approvisionnement continu et suffisant en énergie afin de combler les besoins actuels et les développements à venir de la province, tout en préconisant l'économie et l'efficacité dans la distribution, l'approvisionnement, la vente et la consommation de l'énergie.

Les états combinés du groupe d'Énergie NB au 31 mars 2008 montrent un bénéfice net de 89,0 millions de dollars, les recettes totalisant 1 712,0 millions de dollars. La valeur totale des actifs s'élevait à 4 686,0 millions de dollars. De ce montant, 3 302,0 millions de dollars représentaient la valeur comptable nette des immobilisations corporelles. Les états montrent aussi des dettes totales de 4 335,0 millions de dollars, dont 3 174,0 millions de dollars sont des dettes à long terme et 283,0 millions de dollars venant à échéance au cours de l'exercice financier 2008-2009.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est une société provinciale qui a été établie le 1^{er} juillet 2004 en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick. L'objet de la commission est la réglementation du marché financier du Nouveau-Brunswick, y compris l'application de la *Loi*, du Règlement général ainsi que de ses propres règles.

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés dont la durée utile dépassera l'exercice financier et qui sont destinés à être utilisés de façon continue pour la production de biens ou la prestation de services. Le gouvernement provincial ne capitalise pas le matériel informatique ni les logiciels.

Certains biens qui ont une valeur historique ou culturelle, y compris des œuvres d'art, des documents historiques et des objets historiques et culturels, ne sont pas reconnus comme des immobilisations corporelles. Les biens en construction sont amortis seulement une fois que le bien est mis en service.

Le calcul des soldes d'ouverture comprend, lorsqu'ils sont connus, le total des acquisitions consigné dans les comptes publics de 1973 à 2004. Les coûts de surfacage sont inscrits séparément depuis 2005. Avant 2005, ils étaient compris dans les coûts relatifs aux routes et aux ponts.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative indiqués dans le tableau suivant. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition et à l'année de cession.

Les coûts des diverses catégories d'actifs à la fin de l'exercice, soit au 31 mars 2008, comprennent les coûts des actifs en construction, qui ne sont pas amortis. Ces coûts sont les suivants : bâtiments – 95,7 millions de dollars, ponts et routes – 89,9 millions de dollars, et traversiers – 3,3 millions de dollars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

	(millions)							2007	
	2008								
	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments et améliorations foncières</u>	<u>Matériel et outillage</u>	<u>Traversiers</u>	<u>Véhicules et matériel lourd mobile</u>	<u>Routes et ponts</u>	<u>Barrages et systèmes de gestion des eaux</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Durée de vie utile estimative (années)	Indéfinie	20-40	5-15	40-50	5-20	20-50	20-50		
Coûts									
Coûts au début de l'exercice	309,5 \$	2 435,2 \$	577,0 \$	26,0 \$	261,3 \$	5 460,2 \$	10,3 \$	9 079,5 \$	8 729,1 \$
Acquisitions	5,2	109,5	27,0	4,1	12,8	660,1	1,3	820,0	365,0
Cessions	---	7,7	5,0	---	9,3	---	---	22,0	14,6
Coûts à la fin de l'exercice	<u>314,7</u>	<u>2 537,0</u>	<u>599,0</u>	<u>30,1</u>	<u>264,8</u>	<u>6 120,3</u>	<u>11,6</u>	<u>9 877,5</u>	<u>9 079,5</u>
Amortissement cumulé									
Amortissement cumulé au début de l'exercice	---	1 063,4	421,2	4,7	176,2	1 767,8	0,7	3 434,0	3 210,2
Charge d'amortissement	---	63,0	39,4	0,6	13,7	134,4	0,2	251,3	238,1
Cessions	---	6,5	4,5	---	9,0	---	---	20,0	14,3
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	<u>---</u>	<u>1 119,9</u>	<u>456,1</u>	<u>5,3</u>	<u>180,9</u>	<u>1 902,2</u>	<u>0,9</u>	<u>3 665,3</u>	<u>3 434,0</u>
Valeur comptable nette	<u>314,7 \$</u>	<u>1 417,1 \$</u>	<u>142,9 \$</u>	<u>24,8 \$</u>	<u>83,9 \$</u>	<u>4 218,1 \$</u>	<u>10,7 \$</u>	<u>6 212,2 \$</u>	<u>5 645,5 \$</u>
Solde d'ouverture	309,5 \$	1 371,8 \$	155,8 \$	21,3 \$	85,1 \$	3 692,4 \$	9,6 \$	5 645,5 \$	5 518,9 \$
Solde de clôture	<u>314,7</u>	<u>1 417,1</u>	<u>142,9</u>	<u>24,8</u>	<u>83,9</u>	<u>4 218,1</u>	<u>10,7</u>	<u>6 212,2</u>	<u>5 645,5</u>
Augmentation (diminution) de la valeur comptable nette	<u>5,2 \$</u>	<u>45,3 \$</u>	<u>(12,9) \$</u>	<u>3,5 \$</u>	<u>(1,2) \$</u>	<u>525,7 \$</u>	<u>1,1 \$</u>	<u>566,7 \$</u>	<u>126,6 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

NOTE 10 CONTRIBUTIONS REPORTÉES POUR DÉPENSES EN CAPITAL

Les contributions pour dépenses en capital liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportées et amorties sur la durée utile de l'élément d'actif correspondant. L'amortissement des contributions pour dépenses en capital figure en tant que recettes dans l'état des résultats. Les contributions reportées pour dépenses en capital représentent la portion non amortie de ces fonds reçus. La variation du solde des contributions reportées pour dépenses en capital au cours de l'exercice est la suivante :

	<u>(millions)</u>	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Solde au début de l'exercice	680,2 \$	659,8 \$
Contributions reçues	165,3	43,5
Sommes amorties au cours de l'exercice	<u>(27,2)</u>	<u>(23,1)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>818,3 \$</u>	<u>680,2 \$</u>

NOTE 11 AUTORISATION D'EMPRUNTER

a) Solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province*

Le solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province* est le suivant :

	<u>(millions)</u>			
	<u>Solde</u>	<u>Emprunts</u>	<u>Emprunts</u>	<u>Solde</u>
	<u>2007</u>	<u>autorisés au</u>	<u>effectués</u>	<u>2008</u>
		<u>cours de</u>	<u>au cours de</u>	
		<u>l'exercice</u>	<u>l'exercice</u>	
<i>Loi sur les emprunts de 2006</i>	303,5 \$	---	303,5 \$	---
<i>Loi sur les emprunts de 2007</i>	---	1 025,0	116,7	908,3
	<u>303,5 \$</u>	<u>1 025,0</u>	<u>420,2 \$</u>	<u>908,3</u>

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur les emprunts de la province*, les dettes temporaires maximales de la province s'établissent à 2 200 millions de dollars. Au 31 mars 2008, les emprunts à court terme de la province moins l'encaisse s'élevaient à 283 millions de dollars.

En vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur les emprunts de la province*, la province peut emprunter les sommes requises pour le remboursement, le refinancement ou le renouvellement de valeurs émises, ou pour le paiement d'un prêt ou d'une dette, dont le remboursement est garanti par la province. Cette autorisation s'ajoute aux autorisations mentionnées ci-dessus.

b) Emprunt par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

En vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*, cette corporation a le pouvoir d'octroyer des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales. Au 31 décembre 2007, la dette à long terme payable de la Corporation se chiffrait à 569,5 millions de dollars. La province garantit ces emprunts.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

NOTE 12 DETTE CONSOLIDÉE IMPAYÉE

Le tableau d'échéance qui suit présente le détail du montant total de la dette consolidée de la province.

(millions)					
Année d'échéance	Écart des taux d'intérêt (%)	Montant en devises	Dette consolidée totale	Corporation financière de l'électricité du Nouveau- Brunswick	Dette consolidée aux fins provinciales
2008-2009	4,3-10,4	1 011,3 \$ CAN	1 011,3 \$	(150,0) \$	861,3 \$
2009-2010	3,8-10,3	1 322,7 \$ CAN	1 322,7	(400,0)	922,7
2010-2011	6,4-11,0	640,3 \$ CAN	640,3	(200,0)	440,3
2011-2012	5,8-10,1	1 458,5 \$ CAN	1 458,5	(550,0)	908,5
2012-2013	6,8-7,6	200,0 \$ US	205,6	(102,8)	102,8
	4,5-9,5	1 128,3 \$ CAN	1 128,3	(325,0)	803,3
			1 333,9	(427,8)	906,1
2013-2014 et après	4,6-9,8	1 100,0 \$ US	1 194,0	(359,8)	834,2
	4,3-8,8	6 103,6 \$ CAN	6 103,6	(1 515,0)	4 588,6
			7 297,6	(1 874,8)	5 422,8
Dette consolidée avant les placements du fonds d'amortissement			13 064,3	(3 602,6)	9 461,7
Moins: Placements du fonds d'amortissement			4 471,3	(309,4)	4 161,9
Dette consolidée impayée			8 593,0 \$	(3 293,2) \$	5 299,8 \$

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances maintient un fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette consolidée, soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. Au 31 mars 2008, la valeur cumulée du fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette provinciale était de 4 161,9 millions de dollars (3 968,2 millions de dollars en 2007). Certains éléments d'actif de ce fonds sont des obligations et des débetures émises ou garanties par la province du Nouveau-Brunswick. La valeur comptable nette de ces investissements pour l'entité provinciale au 31 mars 2008 était de 2 319,5 millions de dollars (1 952,7 millions de dollars en 2007).

Étant donné que les entreprises du gouvernement sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, la dette à long terme contractée directement par ces entreprises n'est pas incluse dans le montant de la dette consolidée impayée. La note 8 afférente aux états financiers précise les dettes à long terme des entreprises du gouvernement.

Les montants suivants, qui sont payables selon des ententes d'échange, sont compris dans le tableau d'échéance de la dette consolidée qui précède. Ils sont exprimés dans les devises dans lesquelles ils sont payables en vertu des ententes d'échange.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

<u>Année d'échéance</u>	<u>(millions) 2008</u>		
	<u>Montant payable dans la devise d'origine</u>	<u>Montant payable selon des ententes d'échange</u>	<u>Équivalent en \$ CAN</u>
2009-2010	200,0 \$ CAN	200,0 \$ CAN	200,0 \$
2016-2017	500,0 \$ US	584,7 \$ CAN	584,7
2020-2021	50,0 \$ US	48,9 \$ CAN	48,9
2022-2023	100,0 \$ US	97,8 \$ CAN	97,8
			<u>931,4 \$</u>

Les ententes d'échange portent sur les taux d'intérêt et sur les devises, à l'exception de l'émission de 200 \$ CAN exigible en 2009-2010, qui est une entente d'échange sur les taux d'intérêt uniquement.

Les versements estimatifs suivants devront être effectués au cours de chacun des cinq prochains exercices au fonds d'amortissement à l'égard des provisions de la dette actuelle.

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2008-2009	132,8 \$
2009-2010	128,6
2010-2011	114,1
2011-2012	101,6
2012-2013	92,4

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

NOTE 13 FRAIS DE LA DETTE

Les frais relatifs aux intérêts, aux opérations de change et à l'amortissement ainsi que les frais connexes totalisent 350,7 millions de dollars (339,6 millions de dollars en 2007) et sont répartis comme suit :

	(millions)	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Intérêts	744,6 \$	732,4 \$
Intérêts sur contrat de location-acquisition – Autoroute entre Fredericton et Moncton	54,3	55,4
Intérêts sur autres contrats de location-acquisition	2,1	2,2
Charges liées aux opérations de change	(16,7)	(30,8)
Amortissement des escomptes et des primes	8,1	7,3
Autres frais	<u>1,9</u>	<u>2,1</u>
	794,3	768,6
Recouvrements d'intérêts sur la dette contractée pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	<u>(217,4)</u>	<u>(209,2)</u>
Service de la dette publique	576,9	559,4
Gains du fonds d'amortissement	<u>(230,7)</u>	<u>(231,8)</u>
	346,2	327,6
Intérêts imputés au titre des régimes de retraite	(9,1)	0,4
Intérêt de la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants	<u>13,6</u>	<u>11,6</u>
	<u><u>350,7</u></u> \$	<u><u>339,6</u></u> \$

NOTE 14 RÉGIMES DE RETRAITE

a) Description

Les employés du gouvernement provincial et de certaines autres entités ainsi que les membres de l'Assemblée législative ont droit à des prestations de retraite. Ces prestations sont versées en vertu des régimes énumérés ci-dessous.

<u>Nom du régime</u>	<u>Date de la dernière évaluation actuarielle pour fins comptables</u>
<i>Loi sur la pension de retraite dans les services publics</i> (services publics)	1 ^{er} avril 2007
<i>Loi sur la pension de retraite des enseignants</i> (enseignants)	1 ^{er} avril 2007
<i>Loi sur la Cour provinciale</i> et <i>Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i> (juges)	1 ^{er} avril 2007
<i>Loi sur la pension de retraite des députés</i> et <i>Loi sur la pension des députés</i> (députés)	1 ^{er} avril 2005
Régime de retraite des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du Syndicat canadien de la fonction publique (hôpitaux – SCFP)	---
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – cadres)	1 ^{er} janvier 2005
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – manœuvres)	1 ^{er} janvier 2006

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP (SCFP 2745)	1 ^{er} janvier 2006
<i>Loi sur l'Ombudsman</i> (Ombudsman)	---
Régime de retraite de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (H - CES)	---
Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers (temps partiel)	---
Retraite anticipée (retraite anticipée)	1 ^{er} avril 2006

Une caisse fiduciaire de retraite distincte du Fonds consolidé a été établie pour chacun de ces régimes de retraite, sauf dans le cas des régimes relevant de la *Loi sur la pension de retraite des députés*, de la *Loi sur la pension des députés* et de la *Loi sur l'Ombudsman*.

Les charges et le passif associés aux employés d'Énergie NB qui cotisent au régime relevant de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* sont entièrement comptabilisés dans les états financiers d'Énergie NB, et les tableaux inclus dans la présente note ont été redressés en conséquence.

Les cotisations et les prestations de base correspondant à chaque régime de retraite sont résumées ci-après. Les régimes sont décrits de façon détaillée dans les documents spécifiques se rapportant à chacun.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>		<u>Employeur</u>	<u>Prestations</u>			<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>		<u>Prestations non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
Services publics	5,80 %	7,50 %	Cotisations établies par un actuaire : montant requis pour couvrir le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice.	À 60 ans avec 5 années de service.	À 55 ans avec 5 années de service.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 5,00 %
Enseignants	7,30 %	9,00 %	Cotisations égales à celles de l'employé.	La somme de l'âge et des années de service est égale à 87, 35 années de service, ou à 65 ans avec 5 années de service; ou à 60 ans avec 20 années de service.	La somme de l'âge et des années de service est égale à 80, ou à 60 ans avec 5 années de service.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 4,75 %
Écoles – cadres	Il y a eu compression de ce régime. Il n'y a actuellement aucun cotisant.		s.o.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 3,00 %
SCFP 2745	5,00 %	6,50 %	Cotisations correspondant au plus à 148,2 % de celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	1,3 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>			<u>Prestations</u>			
	<u>Employé</u>		<u>Employeur</u>	<u>Prestations Non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>					
Écoles – manœuvres	5,50 %	7,00 %	Cotisations correspondant au moins à 95 % de celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	De 1,4 % à 2 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %
Juges a) <i>Loi sur la Cour provinciale</i>	7,00 %	s.o.	Montant établi par un actuaire.	À 60 ans avec 25 années de service, ou à 65 ans avec 10 années de service.	s.o.	60 % du traitement. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 6,00 %
b) <i>Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i>	7,00 %	s.o.	Montant établi par un actuaire.	À 60 ans avec 2 années de service.	Avec 2 années de service.	2,75% par année de service jusqu'à concurrence de 65 % du traitement. Prestations non intégrées au RPC.	Jusqu'à concurrence de 5,00 %
Hôpitaux – SCFP	6,17 %	6,17 %	Cotisations égales à celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	De 1,4 % à 1,75 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service.	2,00 %
H – CES	5,285 %	6,71 %	Cotisations égales à celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu. Âge normal de la retraite : 65 ans.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	1,3 % du traitement jusqu'à concurrence du MGAP et 2 % du montant qui dépasse le MGAP multiplié par le nombre d'années de service.	Jusqu'à concurrence de 4,00 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>			<u>Prestations</u>			<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>	<u>Employeur</u>	<u>Prestations non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
Temps partiel	2,00 %, 3,25 % ou 4,50 %	s.o.	Cotisations égales à celles de l'employé.	Âge normal de la retraite : 65 ans.	s.o.	Régime à cotisations déterminées.	s.o.
Ombudsman	Il n'y a aucun participant actif à ce régime, qui existe uniquement pour verser les prestations aux anciens ombudsmans ou à leurs bénéficiaires. Désormais, l'ombudsman peut adhérer à l'un ou l'autre des régimes visant les juges ou au Régime de pension de retraite dans les services publics.						
Retraite anticipée	Le gouvernement a des obligations découlant de diverses mesures de retraite anticipée.						
Députés	<p>a) Régime de pension de retraite des députés Ce régime vise les membres de l'Assemblée législative qui étaient députés avant la promulgation de la <i>Loi sur la pension des députés</i>. Les participants au régime versent 9 % de l'indemnité accordée aux députés et 6 % du traitement du ministre. Le gouvernement verse la différence entre les prestations de retraite et les cotisations des députés plus les intérêts. Les participants sont admissibles aux prestations lorsqu'ils cessent d'être députés et qu'ils comptent au moins dix sessions de service. Les prestations de base des députés correspondent à 4,5 % de l'indemnité moyenne, multiplié par le nombre de sessions, jusqu'à concurrence de l'indemnité de la dernière année. Les prestations de base des ministres correspondent à 3 % du traitement moyen, multiplié par le nombre d'années de service à titre de ministre.</p> <p>b) Régime de pension des députés Les participants au régime versent le moindre du montant établi en vertu du Régime de pension de retraite des députés ou du montant maximum déductible à titre de cotisations à un régime de pension agréé aux fins de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>. Le gouvernement verse la différence entre les prestations de retraite et les cotisations des députés plus les intérêts. Les participants sont admissibles aux prestations à compter de 60 ans lorsqu'ils cessent d'être députés et qu'ils comptent au moins 8 sessions de service. Une allocation supplémentaire est payable à 55 ans, pourvu que la personne compte au moins 8 sessions de service. Les prestations de retraite de base des députés correspondent à 2 % de l'indemnité moyenne, multiplié par le nombre de sessions. L'allocation supplémentaire correspond à 125 % de la pension de base des députés. Les prestations de base des ministres correspondent à 2 % du traitement moyen, multiplié par le nombre d'années de service à titre de ministre. L'allocation supplémentaire correspond à 50 % de la pension de base des ministres.</p>						
MGAP	Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension						

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

b) Dette au titre des régimes de retraite

Sauf dans le cas des régimes de retraite Hôpitaux – SCFP et H – CES et du régime à temps partiel, le gouvernement provincial est responsable de tout excédent des prestations constituées sur l'actif des caisses de retraite. Les régimes de retraite Hôpitaux – SCFP et H – CES sont des régimes à prestations déterminées avec une cotisation fixe de l'employeur, et le régime à temps partiel, un régime à cotisations déterminées. L'obligation du gouvernement provincial en rapport avec ces régimes est limitée à ses cotisations annuelles à ceux-ci.

La part du gouvernement provincial relativement à l'excédent de toutes les caisses de retraite s'élève à 244,7 millions de dollars (126,4 millions de dollars en 2007). Ce montant estimatif est fondé sur des évaluations actuarielles pour fins comptables utilisant la méthode de répartition des prestations, calculées aux dates indiquées ci-haut. Cette méthode permet d'obtenir la valeur actualisée estimative des prestations de retraite à la date d'évaluation, selon la période de service des employés. Ces évaluations actuarielles reposent sur certaines hypothèses concernant des événements futurs tels que le rendement de l'actif, les augmentations salariales, le roulement du personnel et la mortalité. La section d) de la présente note énumère certaines hypothèses actuarielles utilisées. La section e) donne des renseignements au sujet des participants aux régimes.

La valeur des prestations acquises dans tous les régimes dépasse la valeur de l'actif, ce qui entraîne une provision actuarielle au titre des régimes de retraite de 265,2 millions de dollars. Cependant le calcul de cette provision comprend les estimations des futurs événements et des valeurs marchandes de l'actif qui peuvent être volatiles. Les effets des gains et des pertes actuariels sur les valeurs marchandes et la provision actuarielle, de même que les effets des changements d'hypothèse sont amortis sur les futures années. Des gains et des pertes actuariels non amortis de 528,7 millions de dollars réduisent la provision actuarielle. De plus, il y a une provision pour moins-value inscrite de 18,8 millions de dollars qui réduit les excédents constatés aux deux régimes.

c) Données récapitulatives sur les régimes de retraite

L'obligation découlant des régimes de retraite, les rajustements non amortis, les charges de retraite et la variation de la dette au titre des régimes de retraite sont précisés dans le tableau ci-après. Les prestations constituées estimatives et la valeur de l'actif de chaque régime ont été mises à jour à la fin du dernier exercice du régime de retraite en question. Cette information est fondée sur une extrapolation des hypothèses actuarielles et le montant réel des cotisations. La fin d'exercice des régimes visant les employés des hôpitaux et des districts scolaires est le 31 décembre. Dans tous les autres cas, c'est le 31 mars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Le 31 mars 2008

Données récapitulatives sur les régimes de retraite

	(millions)												2007	
	2008													
	Services publics	Enseign.	Juges	Députés	É – cadr.	É – manœu.	É – 2745	Ombud	H – SCFP	CES	Temps partiel	Retr. antic.	Total	Total
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	3 452,6 \$	3 912,3 \$	34,0 \$	41,8 \$	14,6 \$	218,4 \$	44,2 \$	---	---	---	---	147,6 \$	7 865,5 \$	7 324,5 \$
Pertes ou (gains) actuarielles	42,0	16,0	(1,1)	---	0,8	0,3	(0,3)	---	---	---	---	12,4	70,1	203,2
Modifications au régime	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	5,9
Prestations constituées	110,7	75,6	1,6	1,5	---	7,4	1,7	---	---	---	---	0,2	198,7	188,6
Intérêts	247,6	274,7	2,4	2,9	1,1	15,1	3,1	---	---	---	---	11,4	558,3	532,2
Paiements et remboursements en vertu d'ententes de réciprocité	10,1	4,8	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	14,9	10,3
Versements de prestations	<u>(155,5)</u>	<u>(222,3)</u>	<u>(1,1)</u>	<u>(2,6)</u>	<u>(1,0)</u>	<u>(19,9)</u>	<u>(2,1)</u>	---	---	---	---	<u>(13,7)</u>	<u>(418,2)</u>	<u>(399,2)</u>
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	<u>3 707,5</u>	<u>4 061,1</u>	<u>35,8</u>	<u>43,6</u>	<u>15,5</u>	<u>221,3</u>	<u>46,6</u>	---	---	---	---	<u>157,9</u>	<u>8 289,3</u>	<u>7 865,5</u>
Actif du régime au début de l'exercice	3 679,2	3 980,9	29,1	---	13,4	248,2	50,0	---	29,7	---	---	---	8 030,5	7 449,3
Gains ou (pertes) actuariels	(230,4)	(259,1)	(2,3)	---	(0,5)	(13,1)	(2,7)	---	---	---	---	---	(508,1)	118,0
Rendement de l'actif du régime	262,9	281,2	2,1	---	0,9	17,3	3,5	---	0,1	---	---	---	568,0	531,0
Cotisations de l'employeur	109,6	118,6	0,3	---	---	4,9	1,0	---	---	---	---	---	234,4	220,5
Cotisations des employés	55,2	41,5	0,3	---	---	3,4	0,8	---	---	---	---	---	101,2	93,8
Paiements et remboursements en vertu d'ententes de réciprocité	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	1,0
Versements de prestations	<u>(155,5)</u>	<u>(222,3)</u>	<u>(1,1)</u>	---	<u>(1,0)</u>	<u>(19,9)</u>	<u>(2,1)</u>	---	---	---	---	---	<u>(401,9)</u>	<u>(383,1)</u>
Actif du régime à la fin de l'exercice	<u>3 721,0</u>	<u>3 940,8</u>	<u>28,4</u>	---	<u>12,8</u>	<u>240,8</u>	<u>50,5</u>	---	<u>29,8</u>	---	---	---	<u>8 024,1</u>	<u>8 030,5</u>
Provision ou (excédent) actuariel au titre du régime de retraite	<u>(13,5)</u>	<u>120,3</u>	<u>7,4</u>	<u>43,6</u>	<u>2,7</u>	<u>(19,5)</u>	<u>(3,9)</u>	---	<u>(29,8)</u>	---	---	<u>157,9</u>	<u>265,2</u>	<u>(165,0)</u>
Rajustements non amortis														
Solde d'ouverture	95,4	(82,5)	7,3	---	---	1,7	(2,6)	---	---	---	---	---	19,3	135,6
Nouveaux rajustements	(272,4)	(275,1)	(1,3)	---	(1,3)	(13,4)	(2,4)	---	---	---	---	(12,4)	(578,3)	(85,1)
Amortissement	<u>20,8</u>	<u>(3,5)</u>	<u>(2,0)</u>	---	<u>1,3</u>	<u>0,8</u>	<u>0,5</u>	---	---	---	---	<u>12,4</u>	<u>30,3</u>	<u>(31,2)</u>
Solde de clôture des rajustements non amortis	<u>(156,2)</u>	<u>(361,1)</u>	<u>4,0</u>	---	---	<u>(10,9)</u>	<u>(4,5)</u>	---	---	---	---	---	<u>(528,7)</u>	<u>19,3</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

Données récapitulatives sur les régimes
de retraite (suite)

	(millions)												2007	
	2008													
Services publics	Enseign.	Juges	Députés	É – cadr.	É – manœu.	É – 2745	Ombud	H – SCFP	H – CES	Temps partiel	Retr. antic.	Total	Total	
Ajustement d'évaluation														
Solde d'ouverture	---	---	---	---	---	18,9	0,4	---	---	---	---	---	19,3	19,4
Variation	---	---	---	---	---	(0,1)	(0,4)	---	---	---	---	---	(0,5)	(0,1)
Solde de clôture	---	---	---	---	---	18,8	---	---	---	---	---	---	18,8	19,3
Obligation ou (excédent) total découlant du régime de retraite	<u>(169,7) \$</u>	<u>(240,8) \$</u>	<u>11,4 \$</u>	<u>43,6 \$</u>	<u>2,7 \$</u>	<u>(11,6) \$</u>	<u>(8,4) \$</u>	<u>---</u>	<u>(29,8) \$</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>157,9 \$</u>	<u>(244,7) \$</u>	<u>(126,4) \$</u>
Charges														
Part de l'employeur des prestations constituées	53,0	38,9	1,2	1,3	---	3,9	1,0	0,2	8,9	18,4	6,8	0,2	133,8	126,1
Intérêts	(14,6)	(6,6)	0,3	2,9	0,2	(2,1)	(0,5)	---	(0,1)	---	---	11,4	(9,1)	0,4
Modifications au régime	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	5,9
Amortissement des rajustements	20,8	(3,5)	(2,0)	---	1,3	0,8	0,5	---	---	---	---	12,4	30,3	(31,2)
Modification de l'ajustement d'évaluation	---	---	---	---	---	(0,1)	(0,4)	---	---	---	---	---	(0,5)	(0,1)
Charges de retraite totales	59,2	28,8	(0,5)	4,2	1,5	2,5	0,6	0,2	8,8	18,4	6,8	24,0	154,5	101,1
Cotisations de l'employeur	97,7	118,5	0,3	2,4	---	4,9	1,0	0,2	8,9	18,4	6,8	13,7	272,8	257,7
Variation de l'obligation découlant du régime de retraite	<u>(38,5) \$</u>	<u>(89,7) \$</u>	<u>(0,8) \$</u>	<u>1,8 \$</u>	<u>1,5 \$</u>	<u>(2,4) \$</u>	<u>(0,4) \$</u>	<u>---</u>	<u>(0,1) \$</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>10,3 \$</u>	<u>(118,3) \$</u>	<u>(156,6) \$</u>

¹ Comprend uniquement les cotisations provenant du Fonds consolidé et des entités consolidées.

² La province n'a aucune obligation autre que la cotisation annuelle de l'employeur relativement aux régimes suivants : Ombudsman, H-SCFP, H-CES et Temps partiel.
Par conséquent, aucune information concernant l'actif et le passif de ces régimes n'est présentée ci-dessus.

³ L'actif du régime H-SCFP correspond à des cotisations payées d'avance, qui devraient être épuisées au plus tard en 2010.

⁴ Dans le cas du régime H-CES, la dernière évaluation actuarielle a été réalisée au 31 décembre 2004. Elle montre une obligation non capitalisée de 53,1 millions de dollars.

⁵ Dans le cas du régime H-SCFP, la dernière évaluation actuarielle a été réalisée au 1^{er} janvier 2007. Elle montre une obligation non capitalisée de 70,6 millions de dollars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

d) Hypothèses actuarielles

Le calcul des obligations du gouvernement découlant des régimes de retraite des employés et des charges de retraite est fondé sur des hypothèses actuarielles à long terme, sauf dans le cas du régime des députés pour lequel on utilise des hypothèses à court et à long terme.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles.

<u>Régime</u>	<u>Taux de rendement de l'actif (%)</u>	<u>Augmentation annuelle de la rémunération (%)</u>	<u>Inflation (%)</u>	<u>Taux de relèvement de pension après la retraite (%)</u>
Services publics	7,12	3,25 plus une augmentation d'avancement	2,75	2,55 à 2,65
Enseignants	7,12	3,25 plus une augmentation d'avancement	2,75	2,45 à 2,65
Juges	7,12	4,00	2,75	2,55 à 2,65
Écoles – cadres	7,12	3,25	2,75	2,00
Écoles – manœuvres	7,12	2,75	2,75	2,00
SCFP 2745	7,12	2,75	2,75	2,00
Députés	7,12	3,25	2,75	2,65

Ces hypothèses ont été utilisées pour déterminer les obligations du gouvernement découlant des prestations de retraite à payer et la valeur des prestations accumulées par les employés au cours de l'exercice financier et elles sont basées sur les meilleures estimations de la direction. Différentes hypothèses ont servi à déterminer les cotisations des employés et de l'employeur qui sont nécessaires pour couvrir le coût estimatif des régimes de retraite.

e) Données sur les participants

Le tableau suivant présente des données au sujet des participants à chaque régime.

<u>Régime</u>	<u>Durée moyenne estimative des années de service restantes</u>	<u>Nombre de cotisants actifs</u>	<u>Nombre de pensionnés</u>	<u>Rémunération annuelle moyenne des cotisants</u>	<u>Pension annuelle moyenne</u>
Services publics	14	19 444	11 349	54 584 \$	17 998 \$
Enseignants	16	9 829	7 772	57 697	28 984
Juges	7	24	26	176 225	50 195
Écoles – cadres	---	s.o.	85	s.o.	11 996
Écoles – manœuvres	11	2 152	1 227	30 409	8 448
SCFP 2745	12	771	219	27 770	5 467
Députés	---	53	87	45 622	30 143

Les ministres reçoivent, en moyenne, un traitement additionnel de 41 728 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

NOTE 15 PASSIF ÉVENTUEL

a) Prêts garantis

En vertu de diverses lois, la province a garanti les prêts accordés à certaines entités à l'extérieur de l'entité comptable provinciale. Au 31 mars 2008, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 116,7 millions de dollars (163,4 millions de dollars en 2007), dont 37,9 millions de dollars ont été comptabilisés à titre d'éléments de passif dans le bilan de la province (69,0 millions de dollars en 2007).

	(millions)	
	Limite autorisée	Passif éventuel
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	0,6 \$	0,6 \$
<i>Loi sur la Société de développement régional</i>	5,8	4,6
<i>Loi sur le développement de l'emploi</i>	4,4	4,4
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	14,8	14,8
<i>Loi sur le développement économique</i>	128,1	83,4
<i>Loi sur les foyers de soins</i>	8,1	8,1
<i>Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail</i>	1,3	0,8
		116,7
Moins : Montant inclus dans la provision pour pertes (tableau 8)		37,9
		78,8 \$

b) Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick est comprise dans l'entité comptable de la province décrite à la note 1. La province garantit le remboursement du capital et des intérêts de tout emprunt par la corporation. En cas de défaut de paiement, la province recouvre les sommes de la municipalité en défaut ou de la municipalité qui a garanti le paiement des sommes dues à la corporation par l'entreprise municipale en défaut. Au 31 décembre 2007, la dette impayée totale sous forme de débentures s'élevait à 569,5 millions de dollars (560,1 millions de dollars en 2006).

c) Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick garantit le remboursement des dépôts faits auprès des caisses populaires et des *credit unions* du Nouveau-Brunswick. La Société est comprise dans l'entité comptable de la province décrite à la note 1. Au 31 décembre 2007, les dépôts dans les caisses populaires et les *credit unions* se chiffraient au total à 2 893,1 millions de dollars (2 740,4 millions de dollars en 2006). De plus, la Société a garanti des emprunts contractés pour couvrir des pertes jusqu'à concurrence de 16,5 millions de dollars jusqu'en mai 2012. Une provision, établie pour cette garantie, est comprise dans la provision pour pertes des états financiers.

d) Gestion provinciale Ltée

Gestion provinciale Ltée (GPL) appartient entièrement au gouvernement provincial et est responsable de l'administration des investissements dans des projets de développement industriel. Toute perte sur des emprunts garantis par GPL sera assumée par la province. Au 31 mars 2008, les garanties d'emprunt totales autorisées totalisaient 30,7 millions de dollars et une responsabilité éventuelle s'établissait à 29,0 millions de dollars. Une

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

provision se rattachant à ces garanties a été incluse dans le tableau de la provision pour pertes dans ces états financiers.

e) Responsabilité environnementale

La province du Nouveau-Brunswick a conclu un accord avec une société minière afin de limiter à 3,0 millions de dollars la responsabilité de cette dernière relativement aux dommages à l'environnement survenus avant que celle-ci commence l'extraction à une date donnée. On a estimé à 3,0 millions de dollars le coût de cette remise en état du terrain. La province détient actuellement un cautionnement en espèces de l'entreprise de 3,0 million de dollars pour le nettoyage. Des travaux additionnels de remise en état seront nécessaires. Toutefois, il est impossible, actuellement, de déterminer de façon raisonnable le coût estimatif de ces travaux.

f) Assurances

La province ne souscrit pas à des assurances de responsabilité civile ni à des assurances de biens pour ses immobilisations, sauf dans quelques circonstances précises. Toute réclamation de dommages-intérêts présentée avec succès contre la province et tout remplacement de biens perdus ou endommagés sont passés en charges durant l'exercice au cours duquel le règlement ou le remplacement a lieu.

g) Poursuites

La province du Nouveau-Brunswick est impliquée dans diverses poursuites judiciaires découlant des activités gouvernementales. Des sommes s'élevant en tout à 20,3 millions de dollars ont été comptabilisées dans les présents états financiers et représentent la meilleure estimation, de la part de la direction, des pertes éventuelles pouvant découler de ces poursuites judiciaires.

NOTE 16 ENGAGEMENTS

a) Contrats de location-exploitation

Le total des paiements minimums futurs exigibles en vertu de divers contrats de location-exploitation de locaux et de matériel, y compris ceux touchant les entreprises du gouvernement, s'élève à 422,5 millions de dollars (409,5 millions de dollars en 2007). Les paiements minimums annuels pour chacun des cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2008-2009	64,9 \$
2009-2010	54,7
2010-2011	49,8
2011-2012	46,1
2012-2013	40,4

b) Foyers de soins

Le ministère du Développement social prévoit dans son budget de fonctionnement annuel le remboursement de la dette à long terme approuvée de certains foyers de soins. Le ministère finance les foyers de soins au moyen de subventions qui combrent la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes provenant d'autres sources.

Au 31 mars 2008, la dette totale à long terme de ces foyers de soins se chiffrait à environ 177,3 millions de dollars (129,8 millions de dollars en 2007). De cette somme, la province a émis des garanties totalisant environ 8,1 millions de dollars (8,6 millions de dollars en 2007), un montant compris dans le passif éventuel.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

c) Obligations contractuelles

La nature des activités du gouvernement donne lieu à des obligations et à des contrats pluriannuels importants. Actuellement, la province a des engagements contractuels non réglés de 181,0 millions de dollars.

	<u>(millions)</u>
Entités du Fonds consolidé	56,0 \$
Autre entités du gouvernement	125,0

d) Autres engagements importants

Les autres engagements et accords importants comprennent les suivants :

Fonds consolidé

En 2007-2008, la province a signé avec Transports Canada l'entente sur le réseau routier national. L'entente, d'une valeur totale de 214,0 millions de dollars (le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial y ont investi chacun 107,0 millions de dollars), devrait prendre fin en 2012. Les coûts totaux pourraient excéder 214,0 millions de dollars. Les dépenses effectuées en vertu de l'entente au 31 mars 2008 se chiffraient à 2,5 millions de dollars, dont 1,3 million a été réclamé à Transports Canada. Des engagements contractuels non réglés d'une valeur de 11,5 millions de dollars au titre de l'entente sont compris dans les obligations contractuelles (partie c ci-dessus).

La province a signé avec Transports Canada une entente en vertu du Fonds pour l'infrastructure frontalière. Le FIF a une valeur totale de 60,0 millions de dollars (le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial y ont investi chacun 30,0 millions) et devrait prendre fin en 2010. Les coûts totaux pourraient excéder les 60 millions de dollars. Les dépenses effectuées en vertu de l'entente au 31 mars 2008 se chiffraient à 46,0 millions de dollars, dont 23,0 millions de dollars ont été réclamés à Transports Canada. Des engagements contractuels non réglés d'une valeur de 21,3 millions de dollars pris en vertu de ce projet sont compris dans les obligations contractuelles (partie c ci-dessus).

Le ministère de l'Approvisionnement et des Services est chargé de l'acquisition, de la construction et de l'entretien des immeubles publics. La valeur estimative totale des coûts pour réaliser les projets approuvés est estimée à 252,2 millions de dollars, dont 176,1 millions de dollars ont été dépensés à ce jour. Des engagements contractuels non réglés d'une valeur de 17,3 millions de dollars au 31 mars 2008 sont compris dans les obligations contractuelles (partie c ci-dessus).

Autres entités du gouvernement

Par l'entremise d'Ambulance Nouveau-Brunswick Inc., le gouvernement provincial a conclu un contrat de 10 ans avec SMU Nouveau-Brunswick Inc. (SMU NB) pour la gestion des services d'ambulance au Nouveau-Brunswick. Le contrat prend fin le 31 mars 2017. Il est estimé que les montants totaux pour les deux prochaines années seront de 24,1 millions de dollars en 2009 et de 24,8 millions de dollars en 2010. Le total des paiements annuels pour la durée résiduelle du contrat n'a pas encore été finalisé. Les paiements seront établis en fonction d'un budget annuel de base de 24,8 millions de dollars, ajusté pour tenir compte de l'inflation et d'autres éléments.

Entreprises du gouvernement

La Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick remettra la centrale de Point Lepreau à neuf. Le projet devrait être achevé d'ici l'automne 2009. Le budget établi pour la construction, à l'exclusion des coûts des combustibles et des achats d'énergie, est d'environ 1 065,0 millions de dollars. Les dépenses au 31 mars 2008 s'élevaient à 562,0 millions de dollars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

NOTE 17 PUBLICATIONS D'INFORMATIONS PAR SECTEUR

	(millions)									
	Ministères et certains organismes		Régies régionales de la santé		Autres sociétés de Couronne et organismes		Élimination des montants intercomptes		Total consolidé	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Recettes										
Recettes fiscales	3 199,6 \$	3 114,3 \$	---	---	---	---	---	---	3 199,6 \$	3 114,3 \$
Recettes non fiscales	668,7	639,6	85,4	79,4	58,2	50,4	---	---	812,3	769,4
Entreprises du gouvernement	---	---	---	---	372,8	269,8	---	---	372,8	269,8
Transferts de la province du Nouveau-Brunswick	---	---	1 478,7	1 395,6	38,5	37,0	(1 517,2)	(1 432,6)	---	---
Subventions fédérales conditionnelles	337,8	304,5	23,8	23,3	0,2	---	---	---	361,8	327,8
Subventions fédérales inconditionnelles	2 215,8	2 159,6	---	---	---	---	---	---	2 215,8	2 159,6
	6 421,9	6 218,0	1 587,9	1 498,3	469,7	357,2	(1 517,2)	(1 432,6)	6 962,3	6 640,9
Charges										
Avantages versés aux employés	1 579,0	1 437,0	1 118,5	1 056,3	43,7	39,7	(0,6)	(0,4)	2 740,6	2 532,6
Autres services	462,8	436,7	106,1	87,2	35,1	33,3	(6,5)	(8,9)	597,5	548,3
Fournitures et approvisionnement	151,9	148,3	269,8	253,9	2,8	0,9	(0,2)	(0,5)	424,3	402,6
Biens et matériels	129,4	172,7	50,4	48,5	0,8	1,1	(53,0)	(70,9)	127,6	151,4
Subventions	3 506,5	3 255,2	---	---	1,0	---	(1 472,6)	(1 388,2)	2 034,9	1 867,0
Service de la dette et autres frais	695,7	661,8	---	---	3,7	2,4	---	---	699,4	664,2
Amortissement	191,1	178,3	54,5	54,0	5,7	5,7	---	---	251,3	238,0
	6 716,4	6 290,0	1 599,3	1 499,9	92,8	83,1	(1 532,9)	(1 468,9)	6 875,6	6 404,1
Excédent (Déficit)	(294,5) \$	(72,0) \$	(11,4) \$	(1,6) \$	376,9 \$	274,1 \$	15,7 \$	36,3 \$	86,7 \$	236,8 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

La note 17 vise à fournir des informations additionnelles sur les recettes et les charges de la province par secteur. Les secteurs ont été définis en fonction des rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les divers organismes compris dans l'entité comptable. Bien que le gouvernement exerce un contrôle sur toutes les entités comprises, il existe divers niveaux d'obligation de rendre compte. Les secteurs sont définis ainsi : les ministères et certains organismes; les régies régionales de la santé; les autres sociétés de la Couronne et organismes. Une colonne pour les éliminations intercomptes est ajoutée afin d'éliminer la double comptabilisation entre les colonnes et d'assurer la concordance avec l'état des résultats. Les éliminations entre le gouvernement provincial et les entités influent sur les comptes d'actif et de passif en ce qui a trait aux immobilisations corporelles et aux contributions reportées de la province. Ces éléments ont atteint une valeur de 15,7 millions de dollars au cours de l'exercice 2008 (36,3 millions de dollars en 2007).

Le secteur des ministères et de certains organismes représente le groupe qui rend le plus directement des comptes au Conseil de gestion et au Cabinet. Le secteur comprend tous les ministères responsables tels que Santé, Éducation et Transports ainsi que les organismes suivants : l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick, la Société de développement régional, le Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick Inc., la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport et le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts.

Les régies régionales de la santé sont présentées séparément en raison de l'ampleur de leurs activités et du fait qu'elles sont quelque peu soustraites au contrôle quotidien du Conseil de gestion et du Cabinet.

Le secteur des autres sociétés de la Couronne et organismes jouit aussi d'une certaine indépendance quant aux activités courantes, bien qu'il soit tout de même sous le contrôle du gouvernement en vertu des critères en matière de contrôle établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les organismes compris dans ce secteur sont : la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick, la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, le groupe des entreprises d'Énergie NB et la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick. Sont également compris dans les autres organismes les entités suivantes, qui sont consolidées dans les états financiers de la province : Algonquin Golf Limited, Algonquin Properties Limited, Forest Protection Limited, la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, La Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick, la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick et Services Nouveau-Brunswick.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

NOTE 18 FONDS EN FIDUCIE

La province administre, à part l'entité comptable provinciale, divers fonds en fiducie.

Les avoirs des fonds en fiducie, calculés selon la méthode d'évaluation de l'actif des placements indiquée ci-dessous, sont comme suit :

	(millions)	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
<u>Comptabilisation à la valeur d'acquisition :</u>		
Legs de Margaret R. Lynds	0,1 \$	0,1 \$
Fonds en fiducie de la santé mentale	1,0	1,0
Legs vicomte Bennett	<u>0,2</u>	<u>0,2</u>
	<u><u>1,3</u></u>	<u><u>1,3</u></u>
 <u>Comptabilisation à la valeur marchande :</u>		
Caisse de retraite en fiducie des juges	28,3	29,0
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	13,0	13,5
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	240,5	248,2
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP	49,8	50,0
Caisse de retraite en fiducie pour les services publics	4 733,9	4 711,3
Caisse de retraite en fiducie des enseignants	<u>3 940,9</u>	<u>3 982,4</u>
	<u><u>9 006,4</u></u> \$	<u><u>9 034,4</u></u> \$

Le Legs de Margaret R. Lynds accorde trois bourses annuelles d'égale valeur à des étudiants en communication fréquentant des universités désignées. Quant au Fonds en fiducie de la santé mentale, il est utilisé pour le traitement en psychanalyse de résidents du Nouveau-Brunswick admissibles. Enfin, les fonds du Legs vicomte Bennett servent à la mise en valeur des ressources historiques de la province.

NOTE 19 DONNÉES COMPARATIVES

Afin de respecter la présentation des états financiers de 2008, certains chiffres de 2007 ont été retraités.

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

	(millions)	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
TABLEAU 1		
ENCAISSE MOINS EMPRUNTS À COURT TERME /		
EMPRUNTS À COURT TERME MOINS ENCAISSE		
Caisse	17,3 \$	4,2 \$
Placements à court terme	<u>411,5</u>	<u>651,5</u>
	<u>428,8</u>	<u>655,7</u>
Moins :		
Bons du Trésor de 2,92 % à 4,34 % venant à échéance entre le 2 avril 2008 à le 24 juillet 2008	<u>711,8</u>	<u>406,5</u>
	<u>(283,0) \$</u>	<u>249,2 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

	(millions)	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
TABLEAU 2		
COMPTES DÉBITEURS ET AVANCES		
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs généraux des ministères	207,4 \$	185,4 \$
Comptes débiteurs généraux provenant des entités consolidées	<u>47,9</u>	<u>51,2</u>
	<u>255,3</u>	<u>236,6</u>
Montants à recevoir du gouvernement fédéral		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	27,7	35,2
Services du gouvernement central	17,4	11,2
Développement économique	21,9	26,1
Éducation	63,8	47,2
Santé	31,5	1,2
Transports	16,6	22,8
Remboursement de la TVH payée	14,2	16,1
Autres	4,1	3,8
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	<u>7,7</u>	<u>6,1</u>
	<u>204,9</u>	<u>169,7</u>
Paiements pour garanties d'emprunt	<u>75,3</u>	<u>45,8</u>
Avances		
Avances de fonds de roulement	7,3	7,0
Avances de subventions	12,7	21,9
Autres	<u>3,1</u>	<u>4,7</u>
	<u>23,1</u>	<u>33,6</u>
Intérêts à recevoir		
<i>Loi sur le développement économique</i>	7,8	6,4
Prêts aux étudiants	7,5	4,7
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	10,6	9,9
Autres	<u>19,6</u>	<u>16,1</u>
	<u>45,5</u>	<u>37,1</u>
	604,1	522,8
Moins : provision pour créances douteuses	<u>(201,2)</u>	<u>(155,7)</u>
	<u>402,9 \$</u>	<u>367,1 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

	(millions)	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
TABLEAU 3		
TAXES ET IMPÔTS À RECEVOIR		
Impôts fonciers	855,1 \$	791,4 \$
Redevances forestières et droits de coupe	5,1	22,0
Taxe de vente	60,5	87,0
Taxe sur le tabac	8,5	8,4
Taxe sur les minéraux métalliques	0,1	112,5
Taxe sur l'essence et les carburants	19,6	22,8
Autres	5,3	2,5
	<u>954,2</u>	<u>1 046,6</u>
Moins : provision pour créances douteuses	55,1	77,0
	<u><u>899,1 \$</u></u>	<u><u>969,6 \$</u></u>
 TABLEAU 4		
STOCKS POUR LA REVENTE		
Stocks pour la revente		
Biens retenus pour la revente	<u><u>7,8 \$</u></u>	<u><u>7,1 \$</u></u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

	(millions)					
	2008			2007		
	<u>Montant</u>	<u>Provision pour créances douteuses</u>	<u>Net</u>	<u>Montant</u>	<u>Provision pour créances douteuses</u>	<u>Net</u>
Fonds de dotation pour la route Fundy	2,9 \$	--- \$	2,9 \$	2,8 \$	--- \$	2,8 \$
Galerie d'art Beaverbrook	4,5	4,5	---	4,5	4,5	---
Gestion provinciale Ltée	4,1	3,1	1,0	6,2	5,0	1,2
Jugements inexécutés	9,5	9,5	---	9,5	9,5	---
La Fondation du quotidien francophone	4,0	4,0	---	4,0	4,0	---
L'Office de Stabilisation	4,0	---	4,0	---	---	---
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	4,4	3,0	1,4	4,2	2,9	1,3
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	40,1	28,8	11,3	39,2	28,2	11,0
<i>Loi sur le développement économique</i>	169,8	105,4	64,4	146,0	94,7	51,3
<i>Loi sur l'habitation du Nouveau-Brunswick</i>	34,0	4,8	29,2	34,8	2,4	32,4
Prêts aux municipalités	7,3	---	7,3	9,2	---	9,2
Prêts aux étudiants	336,4	65,1	271,3	296,0	55,2	240,8
Prêts pour l'amélioration de l'efficacité énergétique	3,6	0,2	3,4	2,3	0,1	2,2
Autres prêts	1,4	0,9	0,5	1,9	0,7	1,2
	<u>626,0 \$</u>	<u>229,3 \$</u>	<u>396,7 \$</u>	<u>560,6 \$</u>	<u>207,2 \$</u>	<u>353,4 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

	(millions)	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
TABLEAU 6		
PLACEMENTS		
Placements dans des entreprises du gouvernement		
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick	1,2 \$	2,1 \$
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	2,4	3,6
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	1,0	1,0
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	74,5	(37,9)
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	23,5	19,1
	<u>102,6</u>	<u>(12,1)</u>
Autres placements à long terme	23,6	7,6
	<u>126,2 \$</u>	<u>(4,5) \$</u>
TABLEAU 7		
COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES CONSTATÉES		
Comptes créditeurs	<u>446,3 \$</u>	<u>446,8 \$</u>
Montants dus au Canada		
Péréquation et transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	166,7	187,5
Société canadienne d'hypothèques et de logement	39,2	40,7
Autres ententes	1,5	0,7
	<u>207,4</u>	<u>228,9</u>
Intérêts courus		
Dette consolidée	127,2	136,8
Autres	87,5	90,2
	<u>214,7</u>	<u>227,0</u>
Avantages des employés		
Traitements courus à payer	206,3	200,3
Responsabilité relative aux travailleurs accidentés	126,8	105,8
Indemnités de retraite	307,7	303,1
	<u>640,8</u>	<u>609,2</u>
Régime de protection contre la responsabilité civile pour les hôpitaux	12,7	11,5
Assurance-maladie et paiements hors-province	50,0	43,9
Impôt foncier municipal à payer aux municipalités	338,7	312,3
Aide stratégique	39,6	38,5
Retenues de garantie sur les contrats	12,0	13,5
Autres	34,5	20,3
	<u>487,5</u>	<u>440,0</u>
	<u>1 996,7 \$</u>	<u>1 951,9 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

	(millions)	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
TABLEAU 8		
PROVISION POUR PERTES		
Appels des Impôts fonciers	23,4 \$	26,8 \$
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	0,1	0,1
Entreprises Nouveau-Brunswick	43,7	68,8
Entités consolidées	1,1	0,1
Autres	34,8	---
	<u>103,1 \$</u>	<u>95,8 \$</u>

TABLEAU 9
RECETTES REPORTÉES

Immatriculation de véhicules à moteur et permis de conduire	43,3 \$	42,8 \$
Impôts fonciers	296,1	280,1
Autres	37,9	38,3
Entités consolidées	3,3	3,7
	<u>380,6 \$</u>	<u>364,9 \$</u>

TABLEAU 10
DÉPÔTS DÉTENUS EN FIDUCIE

Administrateur des biens des pensionnaires des établissements psychiatriques	0,5 \$	0,5 \$
Biens vendus pour non-paiement d'impôts	1,2	1,2
Cour du Banc de la Reine	8,4	7,3
Dépôts de garantie des locataires	15,6	14,4
Dépôts des entrepreneurs	2,2	2,6
Fiducie pour bourses	3,5	3,0
Fonds de réassurance du Nouveau-Brunswick	1,2	2,2
Permis d'exploitation minière - Droits de renouvellement pour travail non accompli	8,1	7,9
Programme de fonds de maintien à l'intention des médecins rémunérés à l'acte	15,2	9,8
Service des ordonnances de soutien familial	1,2	0,4
Autres	13,4	10,9
	<u>70,5 \$</u>	<u>60,2 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

	(millions)	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>
TABLEAU 11		
OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE		
LOCATION-ACQUISITION		
Centre de jeunesse-Miramichi	16,9 \$	17,3 \$
École Moncton-Nord	6,5	6,8
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	775,2	792,4
Entités consolidées	<u>0,3</u>	<u>0,6</u>
	<u><u>798,9 \$</u></u>	<u><u>817,1 \$</u></u>

TABLEAU 12
STOCKS DE FOURNITURES

Fournitures vétérinaires	1,0 \$	0,9 \$
Manuels scolaires	1,0	1,0
Matériaux de construction et d'entretien	8,1	10,3
Papeterie et fournitures	1,6	1,7
Pièces de rechange	6,5	6,4
Autres fournitures	9,7	6,0
Entités consolidées	<u>17,2</u>	<u>15,7</u>
	<u><u>45,1 \$</u></u>	<u><u>42,0 \$</u></u>

TABLEAU 13
FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET REPORTÉS

Primes, escomptes et frais d'émission de débentures non amortis	83,1 \$	47,3 \$
Autres	<u>16,2</u>	<u>21,3</u>
	<u><u>99,3 \$</u></u>	<u><u>68,6 \$</u></u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

	(millions)		
	2008 Budget	2008 Montants réels	2007 Montants réels
TABLEAU 14			
TAXES ET IMPÔTS			
Impôt sur le revenu des particuliers	1 210,3 \$	1 256,4 \$	1 175,1 \$
Impôt sur le revenu des corporations	238,8	266,6	217,6
Taxe sur les minéraux métalliques	70,0	119,7	120,2
	<u>1 519,1</u>	<u>1 642,7 \$</u>	<u>1 512,9 \$</u>
 Impôt foncier provincial	 369,0	 352,3	 345,6
 Taxe de vente harmonisée	 909,2	 841,0	 872,1
Taxe sur l'essence et les carburants	191,2	198,1	215,2
Taxe sur le tabac	84,0	79,9	81,9
Taxe sur le pari mutuel	0,1	0,1	---
	<u>1 184,5</u>	<u>1 119,1</u>	<u>1 169,2</u>
 Taxe sur le capital des corporations financières	 10,0	 7,3	 5,8
Taxe sur les primes d'assurance	39,6	40,7	40,1
Taxe sur le capital des grandes sociétés	26,3	31,2	34,7
Autres	6,2	6,3	6,0
	<u>82,1</u>	<u>85,5</u>	<u>86,6</u>
	<u><u>3 154,7 \$</u></u>	<u><u>3 199,6 \$</u></u>	<u><u>3 114,3 \$</u></u>
 TABLEAU 15			
LICENCES ET PERMIS			
Licences et permis d'alcool	0,9 \$	0,9 \$	0,9 \$
Mines	1,3	1,8	1,5
Pêche sportive et chasse	5,2	5,3	5,4
Forêts	0,2	2,2	0,3
Véhicules à moteur	88,3	91,5	89,3
Autres	12,4	12,8	12,3
	<u>108,3 \$</u>	<u>114,5 \$</u>	<u>109,7 \$</u>
 TABLEAU 16			
REDEVANCES			
Forêts	52,4 \$	45,8 \$	58,8 \$
Mines	12,8	18,0	9,9
	<u>65,2 \$</u>	<u>63,8 \$</u>	<u>68,7 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

	(millions)		
	2008 Budget	2008 Montants réels	2007 Montants réels
TABLEAU 17			
REVENUS DE PLACEMENTS			
Bénéfice net des entreprises du gouvernement			
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick	117,3 \$	117,0 \$	113,0 \$
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	5,1	6,4	6,6
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	---	(0,1)	---
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	---	104,5	18,7
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	146,0	144,9	131,5
	<u>268,4</u>	<u>372,7</u>	<u>269,8</u>
Autres revenus de placements	42,0	44,5	38,8
	<u>310,4 \$</u>	<u>417,2 \$</u>	<u>308,6 \$</u>

TABLEAU 18
AUTRES RECETTES PROVINCIALES

Amendes et intérêts de pénalisation	9,7 \$	22,7 \$	10,9 \$
Vente de biens et services			
Baux et locations	19,6	20,2	20,7
Établissements	26,1	28,7	26,3
Parcs provinciaux	4,1	4,7	2,4
Recettes intergouvernementales	8,2	7,9	7,9
Recettes générales	191,9	205,8	198,1
Autres recettes	37,3	68,9	54,1
	<u>296,9 \$</u>	<u>358,9 \$</u>	<u>320,4 \$</u>

TABLEAU 19
SUBVENTIONS INCONDITIONNELLES

Transfert canadien en matière de santé	513,9 \$	517,8 \$	493,0 \$
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	217,5	219,6	213,9
Subventions législatives	1,9	1,9	1,9
	<u>733,3 \$</u>	<u>739,3 \$</u>	<u>708,8 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

	(millions)		
	2008 Budget	2008 Montants réels	2007 Montants réels
Assistance sociale	17,2 \$	13,9 \$	5,0 \$
Développement économique	45,9	35,9	33,4
Éducation	161,2	170,0	139,8
Santé	48,0	61,9	71,5
Services généraux du gouvernement	40,9	39,0	45,2
Transports	0,3	0,3	0,3
Autres	6,6	13,7	9,4
Amortissement des contributions reportées	25,5	27,1	23,2
	<u>345,6 \$</u>	<u>361,8 \$</u>	<u>327,8 \$</u>

TABLEAU 20
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES - CANADA

TABLEAU 21
ÉDUCATION ET FORMATION

Approvisionnement et Services	3,5 \$	4,0 \$	6,4 \$
Charge d'amortissement	28,9	28,1	26,9
Charges de retraite	25,9	33,3	25,0
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	164,0	274,0	215,8
Éducation	892,6	896,4	850,4
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	183,5	184,3	173,4
Gouvernement général	0,7	(1,7)	(0,5)
Provision	1,4	12,5	8,1
Autres	---	0,5	---
	<u>1 300,5 \$</u>	<u>1 431,4 \$</u>	<u>1 305,5 \$</u>

TABLEAU 22
SANTÉ

Approvisionnement et Services	--- \$	0,6 \$	--- \$
Charge d'amortissement	60,8	57,6	57,1
Charges de retraite	6,3	8,8	4,9
Régies régionales de la santé	1 491,9	1 544,0	1 444,9
Santé	674,9	672,4	603,3
	<u>2 233,9 \$</u>	<u>2 283,4 \$</u>	<u>2 110,2 \$</u>

TABLEAU 23
DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Charge d'amortissement	1,1 \$	1,1 \$	1,1 \$
Gouvernement général	0,9	11,5	1,0
Provision	4,0	6,0	4,0
Développement social	883,3	884,8	811,9
	<u>889,3 \$</u>	<u>903,4 \$</u>	<u>818,0 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2008

	(millions)		
	<u>2008 Budget</u>	<u>2008 Montants réels</u>	<u>2007 Montants réels</u>
TABLEAU 24			
SERVICES DE PROTECTION			
Approvisionnement et Services	---	0,1	0,1
Charges de retraite	0,1	(0,5)	(0,6)
Gouvernement général	0,2	0,2	60,2
Justice	40,0	41,0	36,6
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick	---	1,1	0,2
Procureur général	14,3	15,1	14,2
Provision	0,3	3,4	3,7
Sécurité publique	128,6	126,8	119,4
	<u>183,5</u>	<u>187,2</u>	<u>233,8</u>
TABLEAU 25			
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Charge d'amortissement	1,2	1,2	1,3
Entreprises Nouveau-Brunswick	29,4	44,6	51,3
Gouvernement général	0,8	---	---
Provision	20,0	21,1	33,1
Société de développement régional	98,3	128,3	89,0
Tourisme et Parcs	31,9	34,0	30,9
	<u>181,6</u>	<u>229,2</u>	<u>205,6</u>
TABLEAU 26			
DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET TRAVAIL			
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	119,0	118,5	119,8
Gouvernement général	0,6	0,6	0,6
	<u>119,6</u>	<u>119,1</u>	<u>120,4</u>
TABLEAU 27			
RESSOURCES			
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	13,4	7,6	2,1
Agriculture et Aquaculture	33,8	34,6	34,6
Approvisionnement et Services	---	0,2	0,1
Charge d'amortissement	0,3	1,0	0,9
Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick	3,5	3,9	2,6
Énergie	3,3	3,2	2,4
Environnement	23,5	22,8	22,2
Forest Protection Limited	5,2	6,9	4,7
Gouvernement général	---	---	26,6
Pêches	2,6	2,7	1,1
Provision	0,3	0,4	0,3
Ressources naturelles	98,9	95,9	95,4
	<u>184,8</u>	<u>179,2</u>	<u>193,0</u>

	(millions)		
	2008	2008	2007
	Budget	Montants réels	Montants réels
Charge d'amortissement	147,6 \$	148,3 \$	136,9 \$
Provision	0,3	---	0,6
Approvisionnement et Services Transports	---	0,1	0,1
	<u>208,4</u>	<u>232,0</u>	<u>209,9</u>
	<u>356,3 \$</u>	<u>380,4 \$</u>	<u>347,5 \$</u>

**TABLEAU 28
TRANSPORTS**

**TABLEAU 29
GOUVERNEMENT CENTRAL**

Affaires intergouvernementales	3,9 \$	3,7 \$	3,1 \$
Algonquin Golf Ltd. et Algonquin Properties Ltd.	9,9	9,8	9,4
Approvisionnement et Services	111,1	107,9	104,3
Assemblée législative	18,5	21,6	24,5
Bureau des ressources humaines	5,6	5,4	5,5
Bureau du contrôleur	4,7	4,4	4,0
Cabinet du premier ministre	1,6	1,6	1,8
Charge d'amortissement	10,4	14,1	13,8
Charges de retraite	63,3	94,5	55,0
Conseil exécutif	5,4	5,4	5,8
Finances	13,2	12,8	12,5
Gouvernement général	132,8	82,5	73,2
Gouvernements locaux	111,2	110,0	107,8
Mieux-être, Culture et Sport	18,0	18,0	18,5
Provision	6,0	28,9	10,9
Services Nouveau-Brunswick	56,3	52,4	49,4
Société de gestion de placements du Nouveau-Brunswick	11,7	12,4	11,2
	<u>583,6 \$</u>	<u>585,4 \$</u>	<u>510,7 \$</u>